

Rapport remis à la Ministre sur
l'examen des installations scolaires du
palier secondaire de Scugog, Durham
District School Board

16 juillet 2013

L'honorable Liz Sandals

Ministre de l'Éducation
900, rue Bay
22^e étage
Toronto (Ontario) M7A 1L2

Objet : Rapport de la facilitatrice indépendante sur l'examen des installations scolaires du palier secondaire de Scugog, Durham District School Board

Madame la Ministre,

La présente a pour objet de vous faire part de mes conclusions, à titre de facilitatrice indépendante chargée de mener l'examen administratif du processus d'examen des installations scolaires du palier secondaire de Scugog entrepris par le Durham District School Board (DDSB). L'examen visait les écoles suivantes :

la Cartwright High School (CHS)
la Port Perry High School (PPHS)

La pétition visant la tenue d'un examen administratif a été déposée par Theresa Eccleston. Elle était assortie de signatures représentant 33 % des familles admissibles. Le personnel du conseil scolaire a également validé la liste des signataires de la pétition en ce qui concerne l'appartenance des élèves à l'une des écoles désignées, de leur statut de parent ou d'élève ainsi que de l'attestation de participation au processus d'examen des installations. Le 24 mai 2013, votre ministère m'a demandé de procéder à cet examen administratif.

J'ai été présente à Whitby et à Scugog du 27 au 30 mai 2013. J'ai alors eu l'occasion de m'entretenir avec les membres du Comité d'examen des installations (CEI), les signataires de la pétition, les conseillères et conseillers scolaires, le directeur de l'éducation, l'administration principale du conseil scolaire, la directrice et le directeur des écoles en question, ainsi que des employés et des élèves de ces écoles. Une assemblée publique s'est tenue le mercredi 29 mai 2013. Environ 70 membres du public y ont pris part. À cette occasion, j'ai assisté à plusieurs présentations et entendu les commentaires de membres du public. Au cours de mon examen, j'ai également reçu et étudié des présentations écrites, transmises par plusieurs membres du CEI ainsi que par des membres de la collectivité et des membres du personnel des deux écoles visées par l'examen des installations scolaires du palier secondaire de Scugog. En plus des présentations écrites qui m'ont été remises pendant la semaine que j'ai passée avec le DDSB, j'ai invité les intervenantes et intervenants à me faire parvenir par courriel, après mon séjour au sein du DDSB, toute autre observation qu'ils jugeraient pertinente à l'examen, étant entendu que je rédigerai le rapport à la Ministre durant le mois de juin. Plusieurs des présentations écrites que j'ai reçues provenaient de

membres du CEI, qui tenaient à faire part de leur point de vue, car ils estimaient, après leur participation à la réunion des membres du CEI que j'ai tenue, que leur point de vue était sous-représenté durant le dialogue, du fait que la plupart des discussions étaient à ce moment-là centrées sur les préoccupations de deux membres du CEI dont les points de vue abondaient en général dans le sens de ceux des signataires de la pétition. Il est clair que les membres du CEI avaient des opinions très arrêtées sur le processus d'examen et leurs expériences à titre de membres du CEI.

J'ai eu la chance de visiter les écoles soumises à l'examen et de discuter en long et en large des programmes offerts et des objectifs scolaires établis avec la directrice et le directeur d'école. J'ai également visité la Cartwright Central Public School, qui offre des locaux pour la mise en œuvre des programmes à l'intention des élèves de la CHS.

Royal Piche et Mary Fairhead, du Bureau régional de Barrie, au ministère de l'Éducation, ont animé les rencontres tenues avec la collectivité et les intervenants et intervenantes. Les parents, les conseillères et conseillers scolaires, l'administration principale du conseil scolaire, le personnel du conseil, les élèves et les citoyens que j'ai rencontrés se sont montrés très enthousiastes. Les propos tenus étaient chargés d'émotion, preuve de la profondeur de la conviction des présentateurs. Il a fallu parfois rappeler aux personnes de s'abstenir de toute allégation hostile sur d'autres et leur participation au processus. À plusieurs reprises durant les réunions avec les signataires de la pétition et celle que j'ai tenue avec le public, ainsi que dans un certain nombre des documents écrits que j'ai reçus, des personnes ont attribué des motifs aux mesures prises par le CEI et à l'administration du conseil scolaire sans commentaire ou document à l'appui. Par exemple, des affirmations telles que « il semblerait que cette information ait été délibérément cachée » ont été entendues. Il va sans dire que cela a contribué à rendre le climat tendu durant certaines des délibérations du CEI et certainement durant les quatre assemblées publiques, qui ont été largement décrites comme étant conflictuelles et chargées d'émotion.

Je crois qu'il est juste de dire qu'un certain nombre des personnes qui se sont présentées étaient très mécontentes du mandat du processus d'examen, et qu'elles estimaient que la responsabilité d'un facilitateur indépendant devrait être de porter un jugement sur le bien-fondé de la décision prise par le conseil de fermer l'école plutôt que d'évaluer l'alignement du processus sur la politique du DDSB. J'ai souligné à chacune des réunions auxquelles j'ai participées durant la période d'examen qu'un rôle précis m'avait été attribué, qui porte sur l'analyse du processus. À l'assemblée, plusieurs personnes, y compris un conseiller local, ont exprimé leur grande frustration à l'égard du processus d'examen et des limites de mon rôle et ont fait savoir que la « Ministre pourrait renverser la décision si elle le voulait » et que si je n'étais pas disposée ou en mesure de recommander ce plan d'action, je faisais également « partie du problème ». J'ai dû leur expliquer que c'est aux conseils scolaires élus en Ontario que revient la responsabilité de fournir des écoles et des installations à leurs élèves,

ainsi que d'assurer le fonctionnement et l'entretien de leurs écoles de façon aussi efficace et rentable que possible en appui à la réussite scolaire. Toutefois, certains des présentateurs à l'assemblée publique et à celle tenue avec les signataires de la pétition n'étaient pas convaincus par cette explication et continuent d'affirmer que le gouvernement devrait renverser la décision de fermer la Cartwright High School, prise le 19 février 2013 par le DDSB.

MANDAT

Votre ministère a établi le mandat qui suit pour mon travail de facilitatrice indépendante chargée de cet examen administratif.

PRINCIPES

- Les conseils scolaires, les parents, les collectivités et le gouvernement reconnaissent aux conseils scolaires le droit, aux termes de la Loi, de fermer des écoles après avoir suivi un processus d'examen des installations destinées aux élèves qui a été approuvé par le conseil scolaire.
- Le 26 juin 2009, le ministère de l'Éducation a publié la version révisée de la *Ligne directrice relative à l'examen des installations destinées aux élèves* (2009:B7) qui fournit aux conseils scolaires des orientations concernant le processus d'examen des installations destinées aux élèves entrepris afin de déterminer l'avenir d'une école ou d'un groupe d'écoles.
- Les conseils scolaires doivent établir et appliquer leur propre politique relative à l'examen des installations destinées aux élèves. Les politiques des conseils scolaires à cet égard doivent être conformes aux exigences de la *Ligne directrice relative à l'examen des installations destinées aux élèves* du ministère de l'Éducation.
- En vertu de la *Ligne directrice relative à l'examen des installations destinées aux élèves*, les écoles sont tenues de faire de l'évaluation des écoles l'élément central du processus décisionnel des conseils scolaires et de la collectivité. L'évaluation des écoles exige des conseils scolaires qu'ils établissent la valeur des écoles en se fondant sur des consultations communautaires.

PORTÉE DE L'EXAMEN

La facilitatrice indépendante sera chargée de :

- déterminer si, au moment d'examiner ses installations, le KPRDSB a suivi le processus d'examen des installations destinées aux élèves qu'il a approuvé;

- passer en revue la documentation officielle et interroger les parties concernées, dont les membres du Comité d'examen des installations (CEI), les signataires de la pétition et le personnel du conseil scolaire;
- remettre un rapport écrit à la ministre de l'Éducation, une fois l'examen terminé.

RAPPORT À LA MINISTRE

Le rapport doit être présenté sous forme de lettre à la ministre et indiquer si le processus d'examen des installations est conforme à la politique relative à l'examen des installations du conseil scolaire. La ministre est chargée de mettre à la disposition du conseil scolaire et du public les conclusions de la facilitatrice en temps opportun.

PROFIL DU DURHAM DISTRICT SCHOOL BOARD (2011)

- Circonscription scolaire : Pickering, Ajax, Whitby, Oshawa, Scugog, Uxbridge, Brock
- Nombre d'élèves au palier élémentaire : 46 215
- Nombre d'élèves au palier secondaire : 23 974
- Nombre total d'élèves : 70 189
- Nombre d'écoles élémentaires : 109
- Nombre d'écoles secondaires et centres d'apprentissage : 26
- Nombre total d'écoles : 135
- Écoles par municipalité :

Secteur	Élémentaire	Secondaire
Pickering	17	2
Ajax	20	3
Whitby	24	4
Oshawa	33	6
Scugog	6	2
Uxbridge	5	1
Brock	4	1
Centres d'apprentissage		7
TOTAL	109	26

- Nombre d'enseignantes et enseignants au palier élémentaire : 2 771
- Nombre d'enseignantes et enseignants au palier secondaire : 1 613
- Nombre d'administratrices et administrateurs au palier élémentaire : 205
- Nombre d'administratrices et administrateurs au palier secondaire : 72
- Total : 4 661

PROFIL DES ÉCOLES

Cartwright High School

La Cartwright High School (CHS) fait partie intégrante de la collectivité de Blackstock depuis 1925. Un curriculum de base qui prévoit des cours théoriques et appliqués est offert, mais en raison de la petite taille de l'école, le nombre de cours de cycle supérieur proposés est limité, et aucun cours élaboré à l'échelon local n'est offert. En tout, 53 cours sont offerts à tous les niveaux scolaires. En juin 2013, 89 élèves s'étaient inscrits à la CHS. Jusqu'à récemment (il ya deux ans), seuls les cours théoriques étaient offerts aux élèves de 9^e et de 10^e année. Bien qu'il n'existe aucun programme particulier de l'enfance en difficulté, une période de réussite scolaire est proposée à chaque semestre pour aider les élèves qui ont été identifiés comme ayant des besoins particuliers. Ce programme est souple, mais ne peut prendre en charge qu'un nombre limité d'élèves. Des réunions d'examen régulier (tous les mois) à l'intention des élèves identifiés sont soutenues par différents membres de l'équipe régionale de l'enfance en difficulté, et des ressources supplémentaires sont régulièrement utilisées par l'entremise des services sociaux et psychologiques.

Le programme Itinéraires d'études n'a pas été offert à la Cartwright High School. Cette dernière a toutefois offert l'année dernière un cours à double reconnaissance de crédit auprès du Collège Durham (« Business Marketing » – 11^e année). Il n'y a actuellement aucun lien avec le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) ou avec aucun autre programme d'apprentissage. Étant donné que l'école est située dans une très petite ville (qui compte quelques employeurs seulement), le Programme d'éducation coopérative y est limité, et la plupart des élèves de la CHS sont placés à titre d'aides-enseignantes et aides-enseignants à Cartwright Central P.S. Les stages d'enseignement coopératif à Port Perry, à Peterborough et localement dépendent dans certains cas de la capacité des élèves d'assurer eux-mêmes leur propre transport. Le programme d'enseignement coopératif est offert à tous les étudiants, quels que soient leurs besoins particuliers ou autres problèmes.

À l'année scolaire 2011-2012, 84 % des élèves de 9^e année de la Cartwright High School atteignaient ou dépassaient la norme provinciale au test de mathématique de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE).

En 2012, 86 % des élèves qui suivaient des cours de mathématiques appliquées atteignaient ou dépassaient la norme provinciale de l'OQRE, alors que 74 % des élèves qui suivaient des cours théoriques atteignaient ou dépassaient cette norme. Ainsi, 18 élèves ont suivi des cours théoriques de mathématiques et 6, des cours de mathématiques appliquées, de 9^e année, durant l'année scolaire 2011-2012.

Par ailleurs, 92,6 % des élèves de 10^e année à la Cartwright High School qui se sont présentés au test provincial de compétences linguistiques (TPCL) ont atteint ou dépassé la norme provinciale pour ce test. Tous les élèves admissibles (100 %) s'y sont présentés.

La Cartwright High School propose un programme parascolaire petit mais dynamique, ainsi que diverses occasions de leadership étudiant telles que la Cartwright Leadership Team (conseil étudiant), le STAR Camp, le Free to Be Club, l'Equity Club et l'Athletic Council. Aucun cours de musique n'a été offert à la CHS durant l'année scolaire 2012-2013, mais une chorale « ad-hoc », qui donne des représentations durant des cérémonies du jour du Souvenir ou des collations de grades, a été mis sur pied. Les étudiants de la CHS réussissent très bien à titre de conseillers en littératie aux élèves de la Cartwright Central Public School.

Port Perry High School

La Port Perry High School (PPHS) possède une riche histoire au sein de la collectivité, qui remonte à la fin des années 1800. La PPH est aujourd'hui réputée être une école secondaire polyvalente. Elle offre une vaste gamme d'options et d'itinéraires d'études à ses élèves. L'école offre aussi des programmes de l'enfance en difficulté, notamment les programmes « Gifted » (Élèves doués), « Multiple Exceptionality » (Anomalies multiples), « Modified » (Modifié), « Practical Learning » (Apprentissage pratique), « Associated and Developmental » (Associés et de développement). De plus, plusieurs élèves qui sont identifiés comme ayant des besoins particuliers sont intégrés à la grande majorité des élèves et reçoivent une aide indirecte par l'entremise de l'Academic Resource. La Stratégie visant la réussite des élèves est diversifiée et souple. Chaque semestre, les enseignantes et enseignants qui prennent part à ce programme se réunissent avec l'Administration pour déterminer quels sont les besoins. Des programmes sont par la suite établis pour répondre à ces besoins. Par exemple, le semestre dernier, il y avait un groupe appelé « Higher Ground » pour des étudiantes âgées de 16 à 18 ans. D'autres ressources fournies par l'entremise des services sociaux et psychologiques ont été ajoutées afin d'enrichir le débat et de veiller à ce que le programme produise de meilleurs résultats à long terme.

Ces dernières années, les itinéraires d'études font l'objet d'une grande attention. L'école offre quatre programmes à double reconnaissance de crédit par l'entremise de collègues : des programmes d'éducation environnementale et d'arts culinaires à Fleming et des programmes de soins de santé et de marketing à Durham. Quatre programmes de Majeure haute spécialisation sont actuellement proposés, soit des programmes en éducation environnementale, en arts culinaires, en transport et en soins de santé. Le personnel a travaillé avec acharnement pour faire du programme Itinéraire : Marché du travail un programme viable pour les étudiants. Les liens au PAJO et à d'autres possibilités d'apprentissage continuent d'être une priorité. Des efforts pour changer la mentalité du personnel enseignant en vue de favoriser chacune des destinations (apprentissage, travail, collège et université) est en cours pour veiller à ce que l'une de ces destinations ne soit pas perçue comme étant supérieure à une autre. Les différentes options offertes dans le cadre du programme d'enseignement coopératif multiplient les occasions d'explorer différentes destinations dont disposent les étudiants. Le programme est offert à tous les étudiants, quels que soient leurs besoins particuliers ou autres problèmes.

Les programmes parascolaires réussissent très bien à la PPHS. Les occasions de leadership étudiant sont vastes : « Student Council » (conseil étudiant), « GSA », « Me to We », « Ambassadors », « Leadership Camp Committee », « Geeks Unlimited » (soutien technique) et « Best Buddies ». Les occasions de faire partie de groupes de musique sont nombreuses avec plus de 11 groupes différents d'orchestres, de chorales et autres. Les activités sportives proposées s'adressent tant aux filles qu'aux garçons et attirent différents élèves.

Résultats de 2012 de l'OQRE

TPCL – 98 % des étudiants admissibles y ont participé, y compris ceux qui ont été identifiés comme ayant des besoins particuliers 78 % ont atteint ou dépassé la norme provinciale de l'OQRE, Numératie – Cours théoriques de mathématiques, 9^e année : 92 % ont atteint ou dépassé la norme provinciale de l'OQRE; mathématiques appliquées, 9^e année : 70 % ont atteint ou dépassé la norme provinciale de l'OQRE.

Programme Itinéraires à tous les niveaux :

- Cours de mathématiques offerts aux élèves de 9^e et de 10^e années : essentiels, appliqués, théoriques, pour élèves doués/talentueux; 10^e année.
- Cours d'anglais offerts aux élèves de 11^e et de 12^e années : préemploi, niveau mixte, précollégiaux, préuniversitaires et pour élèves doués/talentueux.
- Cours ouverts de technologies offerts aux élèves de 9^e et de 10^e années : précollégiaux et préemploi, 11^e et 12^e années

- Cours ouverts en administration offerts aux élèves de 9^e et de 10^e années; précollégiaux et préemploi, 11^e et 12^e années
- Cours en sciences offerts : essentiels, appliqués, théoriques, pour élèves doués/talentueux,
- 9^e et 10^e années; précollégiaux, préuniversitaires, 11^e et 12^e années
- Études canadiennes et internationales – même que pour les cours en sciences
- Sciences sociales, 11^e et 12^e années, mixte, précollégiaux, préuniversitaires
- Éducation physique, cours ouverts, de la 9^e à la 12^e année. Préuniversitaires, 12^e année,
- Arts – art dramatique, de la 9^e à la 12^e année; musique vocale, de la 9^e à la 12^e année; Instruments de la 9^e à la 12^e année; guitare, de la 9^e à la 12^e année; Arts visuels, de la 9^e à la 12^e année; Photographie, 11^e et 12^e année
- Langues – Français de base – 9^e année, cours appliqués et théoriques; 10^e année, cours théoriques; 11^e et 12^e année, préuniversitaires; espagnol – cours ouverts

EFFECTIF, CALENDRIER ET ACTIVITÉS DU COMITÉ D'EXAMEN DES INSTALLATIONS (CEI)

Le comité d'examen des installations (CEI) du palier secondaire de Scugog était composé des représentants de la Cartwright High School (CHS) et la Port Perry High School (PPHS) ainsi que des collectivités associées.

Les membres invités étaient les suivants :

- *le directeur de la CHS et la directrice de la PPHS*
- *une enseignante ou un enseignant délégué de chaque école*
- *un membre délégué du personnel non enseignant (p. ex., concierge, secrétaire, aide-enseignante/aide-enseignant) de chaque école*
- *jusqu'à deux représentants des parents des élèves (p. ex., membres du conseil scolaire communautaire) choisis par la directrice/le directeur d'école*
- *jusqu'à deux autres membres de la collectivité*
- *des conseillères et conseillers scolaires du Durham District School Board représentant la zone administrative concernée (membres non votants)*
- *des représentants du Durham District School Board (membres non votants)*

Le comité a été mis sur pied avec un effectif complet de 16 membres. Cet effectif compte 12 membres votants.

Le processus d'examen des installations consistait en des séances de travail du CEI où le CEI a élaboré de la documentation à présenter durant les quatre assemblées publiques. Durant ces réunions, le CEI a invité le public / les parties intéressées à contribuer au processus. Le processus entrepris par le Comité était long et portait sur différentes questions et possibilités pour lesquelles il fallait considérer divers renseignements. Tous les renseignements fournis au CEI ont été affichés sur le site Web du DDSB, sous le lien des comités d'examen des installations. Le CEI était chargé de mener l'examen et de faire des recommandations connexes, de même que de recueillir les commentaires de la collectivité des écoles faisant l'objet de l'examen. L'annexe B contient les noms et les postes des 16 membres du CEI.

Le CEI a tenu en tout 13 séances de travail entre le 7 février 2012 et le 30 octobre 2012. Le CEI a recommandé 3 scénarios : le scénario original proposé par le conseil et deux scénarios (scénario n^o 14 et scénario n^o 15) élaborés par le CEI. Le rapport du Comité d'examen des installations (CEI) du palier secondaire de Scugog du 19

novembre 2012 et le rapport des recommandations du personnel du Durham District School Board du 19 novembre 2012 ont été soumis à l'étude des conseillères et conseillers scolaires, le 19 novembre 2012.

Durant le processus, le CEI a tenu 13 séances de travail, visité les deux écoles (la Cartwright High School et la Port Perry High School), organisé quatre assemblées publiques, procédé à la collecte des commentaires du public / des parties intéressées formulés durant les assemblées publiques, sur des feuilles de commentaires, dans des courriels, dans des messages vocaux et dans le cadre de conversations avec les membres du CEI, et a consacré de nombreuses heures à l'étude des solutions éventuelles pour répondre aux besoins des élèves du palier secondaire de Scugog. En tout, 22 scénarios ont été étudiés. En se fondant sur les critères de référence et le mandat du CEI, qui font partie de la procédure n° 7113 sur la fermeture et la fusion d'établissements scolaires du DDSB, le CEI a évalué les différents scénarios présentés et a formulé des recommandations pour étude par les conseillères et conseillers scolaires en vue de trouver une solution à long terme qui saura répondre aux besoins en matière d'installations des élèves du palier secondaire de Scugog.

RÉUNIONS DU CEI du palier secondaire de Scugog

Le CEI a tenu 13 séances de travail entre le 7 février 2012 et le 30 octobre 2012, ainsi que quatre assemblées publiques au cours de la première phase du processus d'examen des installations. Il est à noter qu'à l'origine, 12 séances de travail étaient prévues. C'est à la demande du comité qu'une treizième séance de travail a été fixée pour le 25 septembre 2012 en préparation de la quatrième assemblée publique. Les dates des séances de travail sont indiquées dans l'annexe C.

Première assemblée publique (10 avril 2012)

En préparation de la première assemblée publique, le CEI a tenu quatre séances de travail.

La première assemblée publique s'est déroulée à la Port Perry High School. Elle avait pour objets de :

- donner un aperçu du mandat du CEI et du processus d'examen des installations;
- fournir des ébauches de profils informatifs des écoles pour faciliter la participation de la collectivité;
- recueillir les commentaires de la collectivité concernant les profils informatifs des écoles.

Deuxième assemblée publique (15 mai 2012)

En préparation de la deuxième assemblée publique, le CEI a tenu deux séances de travail. La deuxième assemblée publique s'est déroulée à la Cartwright Central Public School.

Elle avait pour objets de :

- obtenir les commentaires du public / des parties intéressées sur les scénarios d'accueil proposés par le CEI pour les deux écoles faisant l'objet de l'examen;
- obtenir du public / des parties intéressées des suggestions sur d'autres possibilités d'installations.

Troisième assemblée publique (19 juin 2012)

En préparation de la troisième assemblée publique, le CEI a tenu deux séances de travail. La troisième assemblée publique s'est déroulée à la Port Perry High School.

Elle avait pour objets de :

- présenter les scénarios d'accueil proposés par le CEI, qui conviennent le mieux aux intérêts des élèves des deux écoles faisant l'objet de l'examen.
- obtenir les commentaires du public/des parties intéressées sur les options d'installations proposées par le CEI.

Quatrième et dernière assemblée publique (9 octobre 2012)

En préparation de la quatrième assemblée publique, le CEI a tenu trois séances de travail.

La quatrième assemblée publique s'est déroulée à la Cartwright Central Public School.

Elle avait pour objet de :

- présenter le rapport provisoire du CEI, ainsi que les scénarios 14 et 15, à titre de recommandations proposées au public / aux parties intéressées pour recueillir leurs commentaires.

OCCASION OFFERTE AUX PARTIES INTÉRESSÉES DE FAIRE PART DE LEURS OPINIONS AU COMITÉ D'EXAMEN DES INSTALLATIONS

Le CEI a donné au public / aux parties intéressées des occasions de faire valoir leurs points de vue et de poser des questions, notamment :

- a) Le public / les parties intéressées étaient invités à participer aux quatre assemblées publiques pour recevoir de l'information et faire part de leur opinion. Des annonces ont été publiées dans des journaux locaux afin d'annoncer ces réunions.
- b) Les procès-verbaux des quatre assemblées publiques ainsi que la liste des membres du public / parties intéressées présents étaient affichés sur le site Web :
- Première assemblée publique – 116 participants
 - Deuxième assemblée publique – 158 participants
 - Troisième assemblée publique – 81 participants
 - Quatrième assemblée publique – 77 participants
- c) Tous les membres du public / les parties intéressées pouvaient assister aux 13 séances de travail du CEI à titre d'observateurs, ce qu'ont fait justement un certain nombre d'eux. Durant les pauses, ainsi que par l'entremise du CEI et par le biais de courriels et de messages vocaux, les membres du public / les parties intéressées ont pu donner leurs commentaires et obtenir de l'information.
- d) Les procès-verbaux des séances de travail ont été publiés sur le site Web du DDSB.
- e) Les commentaires du public / des parties intéressées (courriels, messages vocaux et feuilles de commentaires) ont été recueillis et examinés durant un certain nombre des séances de travail. Le CEI a émis des commentaires et a approuvé l'ensemble de la correspondance envoyée à titre de réponse. Le CEI a également fait des mises à jour durant les réunions régulières du conseil scolaire communautaire des deux écoles secondaires faisant l'objet de l'examen.

DONNÉES ET INFORMATION FOURNIES PAR LE PERSONNEL DU CONSEIL AU CEI

À sa première séance de travail, le CEI s'est vu remettre un dossier d'information. L'information soumise à l'étude des membres du CEI et mise à jour tout au long du processus comprenait ce qui suit :

- le calendrier des treize séances de travail du CEI et des quatre assemblées publiques
- le profil du DDSB

- la *Ligne directrice relative à l'examen des installations destinées aux élèves* du ministère de l'Éducation, juin 2009
- la politique et procédure n^o 7113 du DDSB sur l'examen des installations destinées aux élèves
- les directives relatives à la dotation.
- la politique et règlement n^o 3313 du DDSB sur le territoire géographique de l'école
- la procédure n^o 3379 du DDSB sur la qualité de l'environnement intérieur
- la politique et règlement n^o 3545 du DDSB sur le transport
- la procédure n^o 5080 du DDSB sur la permission d'inscrire un élève pensionnaire
- le Règlement de l'Ontario 444/98 – Aliénation de biens immeubles excédentaires
- le rapport du 23 janvier 2012 du DDSB, intitulé *Proposed Accommodation Review Committee (ARC) Establishment – Scugog Township Secondary (STS)* (Établissement d'un comité d'examen des installations (CEI) destinées aux élèves du palier secondaire de Scugog)
- de l'information pour chacune des deux écoles visées par l'examen des installations du palier secondaire de Scugog, tel que défini ci-dessous :
- des profils informatifs des écoles qui décrivent notamment l'immeuble / la propriété, les programmes, le pourcentage de surface utilisée, l'indice d'état des installations (IEI), les coûts d'exploitation et les recettes, l'utilisation faite par la collectivité, le transport, le stationnement et la facilité d'accès
- des données d'évaluation et des rapports de l'OQRE
- les défis de programme et les activités parascolaires
- des cartes limitrophes et des plans de site
- les grands projets
- les coûts d'exploitation
- des données initiales sur les foyers-écoles et des données sommaires sur les classes d'école

- de la documentation du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO)

De plus, au cours du processus d'examen des installations, les renseignements complémentaires qui suivent ont été préparés par le personnel du conseil en vue de fournir au CEI de l'information supplémentaire en réponse à leurs demandes de renseignements ou aux fins de précision :

1. le 29 mai 2012 – Cartwright High School – Information sur l'IEI
2. le 6 juin 2012 – Commentaires recueillis auprès de la collectivité
3. le 11 septembre 2012 – Cinq questions présentées lors de la réunion du 18 juin 2012 du Conseil
4. le 11 septembre 2012 – Document à distribuer à la collectivité à l'occasion de la troisième assemblée publique (19 juin 2012)
5. le 11 septembre 2012 – Questions de membres de la collectivité à l'occasion de la troisième assemblée publique
6. le 10 octobre 2012 – Vérification Stantec
7. le 25 septembre 2012 – Questions de membres de la collectivité lors de la réunion du 17 septembre 2012 du Conseil
8. le 18 octobre 2012 – Apprentissage en ligne; lieux propices à l'apprentissage (LPA); et coûts opérationnels de l'examen des installations par élève
9. le 18 octobre 2012 – Courriels de membres de la collectivité (24 septembre 2012)
10. le 18 octobre 2012 – Courriels de membres de la collectivité (28 septembre 2012) concernant le vérificateur général
11. le 18 octobre 2012 – Commentaires de membres de la collectivité à l'occasion de la réunion du comité permanent du Conseil du 1^{er} octobre 2012
12. le 18 octobre 2012 – Document à distribuer à l'occasion de la quatrième assemblée publique
13. le 30 octobre 2012 – Courriels de membres de la collectivité au ministre L. Broten (23 octobre 2012)

RECOMMANDATIONS FINALES DU CEI ET RECOMMANDATIONS DE L'ADMINISTRATION MENANT AUX DÉCISIONS DU CONSEIL LE 19 FÉVRIER 2013

Scénarios recommandés par le CEI :

Parmi les 22 scénarios qu'il a considérés, le CEI en a soumis trois à l'étude des conseillères et conseillers du DDSB :

Scénario n° 1 :

Fermer la Cartwright High School, juin 2013. Fusionner la Cartwright High School et la Port Perry High School, septembre 2013.

Scénario n° 14 :

Créer une école M-12 à Cartwright Central Public School, poursuivre les programmes en cours à la Port Perry High School; assurer le transport des élèves de la Cartwright High School à la Port Perry High School, ainsi que le transport des élèves de la Port Perry High School à la Cartwright High School.

Scénario n° 15 :

maintenir le statu quo à Cartwright High School; maintenir le statu quo à Port Perry High School; assurer le transport à deux zones, de Port Perry High School à Cartwright High School, pour faciliter le transport des élèves de la Port Perry High School à la Cartwright High School et de la Cartwright High School à la Port Perry High School.

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DE L'ADMINISTRATION PRINCIPALE :

Dans un rapport au DDSB, daté le 19 novembre 2012, l'administration principale du conseil scolaire a recommandé que :

1. les conseillères et conseillers du Durham District School Board reçoivent les rapports intitulés :
 - a) Accommodation Review Committee (ARC) Report Scugog Township Secondary (STS). (Rapport du comité d'examen des installations (CEI) du palier secondaire de Scugog)
 - b) Staff Recommendation Report for information (Rapport sur les recommandations du personnel)

2. les conseillères et conseillers du Durham District School Board reportent leurs décisions sur les motions suivantes à la réunion du Conseil du 19 février 2013. Voici les motions en question :

- a) Les conseillères et conseillers du Durham District School Board autorisent l'administration à fermer la Cartwright High School dès juin 2013.
- b) Les conseillères et conseillers du Durham District School Board autorisent l'administration à fusionner les aires de fréquentation de la Port Perry High School et de la Cartwright High, dès septembre 2013

En appui aux recommandations, l'administration principale énonce dans son rapport les raisons pour lesquelles elle estime que ce scénario est la solution à considérer. En résumé, ce scénario :

- traite efficacement les problèmes de programme
- offre différentes options aux élèves (y compris des cours d'immersion en français et des cours pour les élèves doués)
- ne requiert pas l'affectation d'autres enseignantes et enseignants (provenant d'autres écoles secondaires du DDSB) à la Cartwright High School en raison de problèmes d'horaire
- élimine le besoin de transport à deux zones, pour une application cohérente du règlement 3545 sur le transport du Conseil sur le transport à l'échelle du DDSB (de 57 % à 65 % de la région desservie par la Cartwright High School choisit déjà de fréquenter la Port Perry High School)
- tient compte des coûts importants éventuels de réparation et de rénovation de la Cartwright High School
- ne requiert pas d'investissement de capitaux supplémentaires
- assure l'accessibilité des installations aux élèves qui ont des besoins particuliers

ANALYSE DES QUESTIONS SOULEVÉES

Plusieurs des questions soulevées durant les réunions tenues dans le cadre de l'examen administratif, ainsi que dans les présentations écrites que j'ai examinées, dépassaient le cadre du mandat de l'examen du processus. Bien que ces questions aient été soulevées avec passion et détermination, elles se rapportent en réalité à la décision du Conseil ou à des lacunes perçues qui, une fois analysées, ne s'avèrent pas être des écarts légitimes de la politique du Conseil et de la Province.

J'ai souligné à plusieurs reprises ce point auprès de différents groupes durant chacune des discussions, mais il était difficile pour certaines personnes de rester concentrées sur le processus en question quand elles s'opposaient aussi fermement à la décision. Tel que mentionné plus haut, plusieurs signataires de la pétition étaient frustrés du fait qu'il m'était impossible, dans le cadre de mes fonctions, de recommander au Conseil de revoir sa décision, grâce à une intervention du gouvernement provincial.

Quelques-unes des inquiétudes soulevées par des membres du CEI, les signataires de la pétition et les présentatrices et présentateurs durant l'assemblée publique que j'ai tenue ne sont pas directement abordées dans les dispositions de la procédure n^o 7113 et, par conséquent, ne peuvent constituer des violations de la politique du DDSB. Cela dit, il y aurait éventuellement des façons de changer la politique et le processus pour accroître le niveau de satisfaction et renforcer la capacité de mobilisation de la collectivité. Des suggestions seront données dans le présent rapport pour répondre à trois des questions soulevées sur les procédures de vote durant les délibérations du CEI, les règles d'engagement pour les assemblées publiques et l'inclusion des écoles nourricières dans les processus d'examen des installations scolaires du palier secondaire.

Les signataires de la pétition, dans leur justification écrite d'un examen du processus par un facilitateur indépendant, ont décrit 42 violations présumées de la procédure n^o 7113 du DDSB. Un grand nombre de ces violations présumées se chevauchent et sont répétitives. Bien qu'elles préoccupent et intéressent les signataires de la pétition, ces violations présumées dépassent, dans bien des cas, le cadre du présent examen et mettent davantage en lumière l'opposition des signataires de la pétition à toute fermeture éventuelle d'une petite école qui, selon eux, répond très bien aux besoins des élèves.

Les violations présumées qui, après un examen approfondi, semblent correspondre au cadre de l'examen, seront regroupées en cinq catégories, aux fins d'analyse et de commentaires. Je traiterai de ces catégories en résumant tout d'abord le point de vue des signataires de la pétition et des membres de la collectivité aux vues similaires. Je présenterai par la suite les réponses du Conseil aux questions soulevées. Enfin, je ferai ma propre analyse de chaque question soulevée et je déterminerai si chacune d'elles s'écarte du processus.

La procédure n^o 7113 du DDSB sur la fusion et la fermeture est présentée à l'annexe A, aux fins de consultation.

QUESTION 1 : Décisions du Conseil avant l'établissement du CEI et justification de l'examen des installations

A) Examen objectif des options dans le cadre du processus d'examen des installations

Points de vue des signataires de la pétition et de membres de la collectivité :

Les signataires de la pétition soutiennent que le DDSB aurait compromis les délibérations du CEI en donnant à l'une des deux écoles, la Port Perry High School, un avantage indu en passant, durant le processus d'examen des installations, un marché pour la construction de nouveaux laboratoires scientifiques. Les signataires de la pétition allèguent que cela « a donné l'impression que l'option recommandée le 23 janvier 2012 par le personnel était plus économique que dans les faits » [Traduction] et, par conséquent, cela a donné du poids à l'argument de « garder ouverte l'école récemment rénovée et de fermer l'autre » [Traduction].

Réponse du Conseil :

Le Conseil soutient que la demande d'approbation du financement de la construction d'une annexe à Port Perry date d'avant la décision du Conseil d'entreprendre un examen des installations. En janvier 2011, le Conseil a demandé au ministère de l'Éducation d'approuver un projet de rénovation pour la construction de quatre (4) salles de science et de deux (2) salles de classe à la Port Perry High School, soit une année entière avant l'établissement du CEI. Le rapport du personnel du 23 janvier 2012 dans lequel on recommande au comité d'examen des installations du palier secondaire de Scugog de consigner le fait que ce projet faisait partie d'une initiative à long terme du DDSB visant à moderniser les salles de science à l'échelle du Conseil pour mettre à jour les normes pour lesquelles les ressources ont été affectées dans le cadre de l'initiative d'élimination des subventions d'immobilisations du ministère de l'Éducation en vertu de laquelle les fonds ne peuvent être utilisés que pour de nouvelles construction seulement. Le Conseil soutient que la décision de construire une annexe à Port Perry High School n'a eu aucune incidence sur la décision d'entreprendre un examen des installations scolaires du palier secondaire de Scugog.

L'annexe en question visait plutôt à offrir aux élèves des locaux modernes pour des programmes spécialisés (laboratoires scientifiques). Il était déjà prévu que les laboratoires scientifiques de Port Perry High School seraient modernisés, la fin des travaux étant prévue pour septembre 2013. Il a été déterminé, à la suite d'une étude de faisabilité, qu'il serait plus économique de construire une annexe de 6 salles de classe, où les laboratoires scientifiques seraient regroupés plutôt que de convertir des salles de classe existantes en laboratoires scientifiques dispersés un peu partout dans les installations. Dans le procès-verbal approuvé par le CEI de la huitième séance de

travail, le secrétaire du CEI a souligné que le financement de la construction d'une annexe à la Port Perry High School faisait partie de l'initiative d'élimination des subventions d'immobilisations du ministère de l'Éducation en vertu de laquelle les fonds versés ne peuvent être utilisés que pour de nouvelles constructions.

On a souligné au CEI, durant la première phase des consultations du CEI et dans les renseignements complémentaires du 18 octobre 2012 fournis au CEI, que des fonds de renouvellement atteignant entre 0,9 million et 1 million \$ environ seraient affectés pour répondre aux besoins futurs en réparation de la CHS, si cette option était recommandée par le CEI et si les conseillères et conseillers scolaires décidaient de garder l'école ouverte. La détermination du niveau de financement nécessaire pour appuyer une option du CEI est une exigence de la politique n^o 7113.

Point de vue de la facilitatrice :

Il existe d'abondantes preuves indiquant que la décision de faire approuver la construction d'une annexe de quatre (4) laboratoires scientifiques et de deux (2) salles de classe à la Port Perry High School avait été prise bien avant l'établissement du CEI pour assurer des locaux modernes pour l'exécution de programmes spécialisés et que la construction aurait quand même eu lieu conformément aux plans généraux du DDSB, avec ou sans examen des installations du palier secondaire de Scugog. Il est également clair que des fonds de renouvellement auraient été mis à la disposition de la CHS s'il avait été décidé que l'école resterait ouverte. Je partage l'avis du Conseil, selon lequel la décision de construire une annexe à la Port Perry High School n'a eu aucune incidence sur celle d'entreprendre un examen des installations scolaires du palier secondaire de Scugog et que cet examen aurait quand même eu lieu même s'il avait été décidé de ne pas construire d'annexe.

B) Justification du CEI

Points de vue des signataires de la pétition et de membres de la collectivité :

Les signataires de la pétition estiment que « les prévisions d'inscriptions à l'appui de la documentation du CEI n'indiquent pas de baisse des inscriptions. Le personnel estime qu'en raison de la petite taille de la Cartwright High School, son taux actuel d'inscription répond aux critères. Cela voudrait dire que les petites écoles feraient constamment l'objet d'examen des installations, ce qui n'est pas le but visé par la politique. Ceci est plus clairement expliqué dans les profils informatifs d'écoles qui parlent de "tendances" en matière d'inscription plutôt que d'inscriptions actuelles. » [Traduction] Les signataires de la pétition font valoir que les données relatives aux inscriptions, sur lesquelles repose la décision de mettre sur pied ou non un CEI, montrent que la CHS se situe au-dessus de la capacité d'inscription et ne connaît aucun déclin. Ils soutiennent que la CHS devrait être disqualifiée en vertu de l'article 2.1.1 de la procédure n^o 7113 du

DDSB étant donné que le nombre d'inscriptions n'indique pas de baisse. Ils affirment également que « les prévisions en matière d'inscriptions à l'appui de la documentation du CEI n'indiquent aucune sous-utilisation des installations avant 2020. » [Traduction]

Ils soutiennent également que la base de données n'était pas correctement mise à jour étant donné qu'elle ne contenait pas les réparations de chaudières et d'escaliers qui ont été effectuées. À cause de ces oublis, les signataires de la pétition estiment que les conseillères et conseillers n'étaient pas entièrement au fait de la valeur monétaire totale des réparations et que, par conséquent, ils n'étaient pas en mesure de déterminer si les coûts de réparation étaient supérieurs ou similaires aux coûts de remplacement de l'immeuble. Ils font valoir que, étant donné que la base de données n'était pas toujours tenue à jour, elle ne devrait pas servir à justifier la tenue d'un examen des installations.

Réponse du Conseil :

Pour ce qui est des inquiétudes soulevées par les signataires de la pétition au sujet des données relatives aux inscriptions, le Conseil tient à assurer que le CEI et les conseillères et conseillers ont reçu des données complètes et exactes (prévisions et données réelles) sur les inscriptions dans le cadre du processus d'examen des installations, aussitôt qu'elles étaient disponibles. Bien que les données relatives aux d'inscriptions prévues, fournies dans le rapport du 23 janvier 2012 qui recommande l'établissement d'un examen des installations du palier secondaire de Scugog, n'indiquent pas de baisse des inscriptions, il ne fait aucun doute que de sérieux problèmes existaient au niveau des programmes offerts à la CHS au moment du lancement de l'examen des installations et que ces problèmes sont dus à la petite taille du personnel et à celle de la population étudiante ayant des besoins de plus en plus divers. Le Conseil soutient que la capacité d'offrir un programme complet d'études secondaires à la CHS pose toujours des difficultés en raison de la demande qui s'est manifestée ces dernières années pour des cours appliqués pour les élèves de la CHS quand précédemment le programme scolaire offrait principalement des cours théoriques. À l'heure actuelle, la CHS ne propose que deux cours facultatifs à sa cohorte de 9^e année en raison des conflits d'horaire causés par la petite taille des classes. Cette situation serait prise en compte dans la disposition 2.1.1 de la procédure n^o 7113 du DDSB.

Conformément à la disposition 2.1.3 de la procédure n^o 7113 du DDSB, l'état des installations de la Cartwright High School était un facteur expliquant la prise en compte de l'école dans l'examen des installations. Le rapport du 23 janvier 2012 du DDSB, dans lequel on demande aux conseillères et conseillers d'approuver l'établissement de l'examen des installations du palier secondaire de Scugog, indiquait que les besoins actuels en réparation de la CHS s'élevaient à 1,6 M\$ comparativement aux coûts de 1,9 M\$ prévus par le Ministère pour remplacer l'école. Cette information figurait dans le dossier d'information présenté au CEI. Durant tout le processus d'examen des installations, la collectivité a soutenu que l'information sur l'état de l'immeuble fournie

par le Conseil était *inexacte* et que les coûts de réparation avaient été gonflés. Les données du rapport du 23 janvier 2012 du Conseil étaient tirées de la base de données ReCapp/TCPS du Conseil.

Pour apaiser les inquiétudes de la collectivité, durant l'été, pendant que le CEI était en pause conformément à la ligne directrice du Ministère et à la politique et procédure n^o 7113 du Conseil, le personnel du DDSB a demandé à Stantec Consulting Ltd d'inspecter la CHS afin d'évaluer l'état de l'immeuble. Les constatations de Stantec, une fois mises au propre le 10 octobre 2012, ont été présentées au CEI à titre de renseignements complémentaires lors de la douzième réunion tenue le 18 octobre 2012. L'évaluation de Stantec montre que les données du Conseil sur les besoins en réparation, fournies au CEI au début du processus d'examen des installations, étaient inférieures à la réalité. Selon les vérifications faites par Stantec, les coûts de réparation étaient de 2,05 M\$, soit environ 0,47 M\$ de plus que ce qui était indiqué dans le rapport du 23 janvier 2012 du Conseil. Ce montant ne tient pas compte des besoins en accessibilité également indiqués dans les renseignements complémentaires présentés au CEI. Ces besoins seraient de 425 000 à 500 000 \$ pour un ascenseur et des toilettes accessibles.

D'après les vérifications de Stantec, deux chaudières ont été remplacées à la Cartwright High School en 2007 et en 2011. Les données ReCapp fournies à l'origine au CEI tenaient compte fautivement de l'exigence de remplacer les chaudières. Durant la deuxième phase du processus, les 7 et 15 janvier 2013, les membres de la collectivité ont mis en doute la nécessité de remplacer les chaudières. Le personnel du Conseil a fait savoir que les deux chaudières devaient être réparées d'urgence, et ce, avec les fonds d'un compte de réparation et non avec un compte de capital. C'est pourquoi le remplacement n'a pas été inscrit comme une mesure terminée et il n'est pas indiqué comme tel dans les données ReCapp. Le rapport de Stantec a été révisé de façon à ce que le remplacement des chaudières en 2010 par le Conseil y soit indiqué. Malgré cela, les coûts de réparation de la CHS continuent d'être sous-évalués comparativement à ceux contenus dans le rapport de 80 pages de Stantec.

En 2003, l'inspection provinciale de la Cartwright High School montrait que les escaliers de secours existants devaient nécessairement être réparés. Ces travaux ont été achevés en 2004 et en 2005. Durant les réparations, il a été constaté que les escaliers approchaient la fin de leur durée de vie, si bien que les coûts de remplacement ont été entrés dans la base de données au montant de 75 000 \$. Le programme ReCapp ajoute les facteurs d'inflation, tels que déterminés par la province, aux coûts initiaux, élevant le coût de remplacement des escaliers de secours à 81 240 \$. Selon les vérifications faites par Stantec en 2012, des réparations supplémentaires au coût de 15 000 \$ étaient nécessaires. Ces réparations ont été réalisées immédiatement. Le remplacement des escaliers de secours demande toujours à être considéré. À la suite des changements apportés au Code du bâtiment de l'Ontario en 2006, le remplacement

de ce type de structure doit inclure de nouveaux escaliers encloués. Les coûts sont estimés à entre 200 000 et 250 000 \$. Il n'y a aucune erreur dans l'information fournie sur les coûts des réparations des escaliers.

Point de vue de la facilitatrice :

Trois critères ont été établis dans les articles 2.1.1, 2.1.2 et 2.1.3 de la procédure n° 7113 du DDSB en vue de l'établissement d'un CEI. Dans son introduction, la politique stipule qu'« un facteur ou une combinaison des facteurs pourrait créer le besoin de trouver d'autres solutions d'accueil des élèves, comme la fermeture d'une ou de plusieurs écoles et (ou) la fusion de deux écoles ou plus. »

Ces critères sont :

- les écoles pour lesquelles les baisses actuelles ou prévues d'inscriptions pourraient compromettre les programmes et les activités parascolaires et périscolaires offerts; (2.1.1)
- les écoles où les baisses d'inscriptions donnent lieu à une sous-utilisation soutenue des installations; (2.1.2)
- les écoles pour lesquels les coûts de réparation, de renouvellement et de modernisation sont supérieurs aux coûts de remplacement de l'immeuble ou s'en rapprochent. (2.1.3)

Il est clairement énoncé dans l'article 1 et l'article 2 de la procédure n° 7113 du DDSB qu'**un ou les trois** critères pourraient mener à la recommandation d'établir un examen des installations en vue d'évaluer les possibilités d'améliorer l'expérience d'apprentissage des élèves. L'article 2.1.1 de la procédure n° 7113 du DDSB semble clairement s'appliquer ici, car il ne fait aucun doute que le DDSB n'était pas en mesure de fournir un programme complet d'études secondaires avec options à la CHS, en raison du personnel limité et du nombre restreint de locaux. Ce problème a été aggravé par la demande de plus en plus forte, ces derniers temps, pour des cours appliqués pour les élèves de la CHS quand auparavant, le programme scolaire ne proposait que des cours théoriques. À l'heure actuelle, en raison des conflits d'horaire causés par la taille plus petite des classes, la CHS ne propose que deux cours facultatifs à sa cohorte de 9^e année.

Le directeur de la CHS a clairement fait savoir, durant ma réunion avec le CEI et lorsqu'il a pris part aux discussions du CEI, que, bien que la Cartwright High School possède une riche histoire, elle connaît des problèmes de plus en plus sérieux d'organisation des emplois du temps et arrive très difficilement à répondre aux besoins des élèves. Il a exprimé une vive inquiétude quant à la « baisse du nombre de classes » et a fait remarquer qu'il serait très difficile de mettre en œuvre un programme efficace

pour les élèves étant donné le nombre de compromis qui ont été faits. En septembre 2012, le nombre prévu d'inscriptions en 9^e année avant l'établissement du CEI était de 16 élèves pour la Cartwright High School; il y a eu en fait 15 inscriptions. Le directeur considère la souplesse du personnel comme le principal facteur sur lequel il s'appuie dans un contexte où seuls deux cours facultatifs sont offerts au niveau théorique, et les élèves qui veulent autres choses que des cours en arts et en affaires, telles que des cours en musique, ne pourront être satisfaits. Le problème devient plus important pour les classes de 11^e et 12^e années, quand le nombre de cours facultatifs augmente normalement. L'accroissement du bassin d'étudiants est nécessaire pour accroître le nombre de cours disponibles à l'intérieur des paramètres de la convention collective négociée.

L'état des installations, tel qu'abordé dans l'article 2.1.3 de la procédure n^o 7113 du DDSB, semble également être pertinent dans la présente situation, nonobstant les inquiétudes soulevées par les signataires de la pétition quant à la tenue à jour de la base de données. Même en admettant que les réparations de chaudière avaient été omises dans l'information initiale fournie au CEI (bien que cette omission ait été corrigée à la suite du rapport de STANTEC) et donc qu'elles n'avaient pas été prises en compte, les coûts en question ne sont pas si importants compte tenu des besoins clairement définis en réparation de la CHS, établis à environ 1,6 M\$ dans le rapport du 23 janvier 2012 au DDSB dans lequel on demande d'établir l'examen des installations du palier secondaire de Scugog. Il a été déterminé que ce montant était quelque peu sous-évalué à la lumière des vérifications menées par Stantec à l'été 2012, qui estimaient à 2,05 M\$ le coût des réparations, soit environ un demi-million de plus que les estimations du Conseil, compte non tenu des questions d'accessibilité. Il est aussi intéressant de souligner que le DDSB a engagé Stantec Consulting Ltd. pour fournir des renseignements pertinents et des assurances à la collectivité, qui craint que les coûts de réparation et de renouvellement de la CHS auraient été gonflés.

Les signataires de la pétition ont également exprimé leur colère à l'égard des données qui étaient, selon eux, erronées et incohérentes, un point que j'aborderai à la question 2. Cela dit, pour répondre à la question de la justification de la mise sur pied du CEI, il y avait suffisamment de signes indiquant des difficultés dans la mise en œuvre de programmes et le mauvais état des installations pour justifier l'examen des installations conformément aux articles 2.1.1 et 2.1.3 de la procédure n^o 7113 du DDSB, sans que le nombre d'inscriptions, qui s'élevait à seulement 15 étudiants pour les classes de 9^e année, d'après les données réelles sorties en septembre 2012, entre en ligne de compte. Par conséquent, il n'y a eu aucune violation de la politique en ce qui concerne les critères énoncés dans la procédure n^o 7113 pour l'établissement d'un CEI.

QUESTION 2 PROFILS INFORMATIFS D'ÉCOLES ET EXACTITUDE DES DONNÉES FOURNIES AU CEI

Points de vue des signataires de la pétition et de certains membres de la collectivité :

Tel que mentionné plus haut, il existe de nombreux chevauchements dans la liste des 42 présumées violations de la procédure n^o 7113 du DDSB des signataires de la pétition. Dix des quarante-deux questions soulevées portent sur la préparation, l'exactitude et l'état complet des profils informatifs d'écoles.

Les signataires de la pétition ont soulevé des inquiétudes dans les cinq domaines suivants :

A) Erreur dans le calcul des coûts d'exploitation en fonction des salaires des enseignantes et enseignants

Conformément au mandat du DDSB, le coût actuel de l'exploitation d'une l'école par élève doit faire partie de l'information fournie dans les profils informatifs d'écoles. Le coût fourni n'était pas exact étant donné que le coût de remplacement de la chaudière, une dépense en immobilisations, était compris dans le coût de l'exploitation. Les signataires de la pétition vont même jusqu'à dire qu'« aucun des montants indiqués dans la partie financière du profil informatif d'école n'était exact pour la CHS ».

[Traduction]

B) Inexactitude de l'information relative au nombre d'élèves transportés

Les signataires de la pétition affirment que le pourcentage total d'élèves transportés de la CHS est environ 10 % fois plus élevé que le nombre d'élèves qui étudient à Cartwright High School. Cette donnée est par conséquent inexacte. Ils allèguent également que le coût de transport prévu sur cinq ans est également inexact, car le nombre d'inscriptions prévues était inexact.

C) Inexactitude du coût prévu du remplacement de l'école et du coût des réparations, fondée sur une estimation erronée des coûts et sur une mauvaise documentation faisant l'historique des réparations

Les signataires de la pétition soutiennent que la base de données n'était visiblement pas tenue à jour étant donné que les réparations de chaudières et d'escaliers n'y figuraient pas. Compte tenu de ces omissions, les signataires de la pétition font valoir que les conseillères et conseillers n'étaient pas entièrement au fait de la valeur monétaire totale des réparations et que, par conséquent, ils n'étaient pas en mesure de déterminer si le coût des réparations exigées était supérieur au coût de remplacement de l'immeuble ou s'il en rapprochait.

D) Rejet des demandes relatives aux coûts d'exploitation des cinq dernières années

Les signataires de la pétition mentionnent qu'un membre du CEI a demandé d'obtenir les coûts d'exploitation des cinq dernières années afin de valider les coûts d'exploitation soumis. Le DDSB a refusé. Il a par la suite été déterminé que l'amélioration apportée aux immobilisations [les remplacements de chaudières] avait été exécutée à l'aide des fonds d'exploitation. Les signataires croient que si le DDSB avait fourni cette information, tel que demandé, on pourrait raisonnablement supposer que le CEI se serait rendu compte de la surestimation des coûts d'exploitation.

E) Défaut d'accorder la priorité aux élèves par rapport aux autres facteurs et peu de cas fait de l'excellent rendement des élèves de la Cartwright High School

Des inquiétudes ont été soulevées quant à savoir si l'importance que revêt la CHS pour les élèves a été prise en considération. Toute mention de l'excellent rendement des élèves de la Cartwright High School est passée sous silence à la suite de la fausse déclaration faite selon laquelle 4,5 enseignantes et enseignants provenant d'autres écoles ont été affectés à la Cartwright High School. Cette affirmation a été répétée à maintes reprises durant les délibérations du CEI. Les signataires de la pétition soutiennent que, avec une population étudiante de 122 élèves, la Cartwright High School n'a reçu de subvention que pour une nouvelle enseignante/un nouvel enseignant.

On en a fait mention dans les rapports finaux du CEI même si, à ce stade-ci, les membres de la collectivité avaient déjà informé le DDSB de l'erreur par l'entremise des signataires de la pétition.

Par ailleurs, le CEI a rejeté une motion visant à ordonner au personnel de fournir les taux de réussite des élèves pour les deux écoles. Selon un des signataires de la pétition, « si on avait réellement considéré et respecté l'importance que revêt l'école pour les élèves, elle n'aurait jamais été fermée ». La Cartwright High School a acquis la réputation d'être « une petite école au grand cœur ». « Les avantages socioculturels et scolaires de fréquenter une école où tout le monde se connaît sont très nombreux et recensés dans la littérature. L'histoire de la Cartwright High School parle d'elle-même. Et pourtant, ironiquement, ces avantages et points positifs ont été négligés durant le processus. » [Traduction]

F) Inexactitude de l'information relative aux inscriptions

Le CEI a examiné les données sur les inscriptions fournies et juge qu'elles sont peu réalistes, car il faudrait alors que 80 % des élèves de la Cartwright Central Public School fréquentent la Cartwright High School, alors que, historiquement, ce taux est généralement de moitié. Des prévisions révisées à la baisse atteignant jusqu'à 30 % ont

été fournies au Conseil en juin, mais le CEI n'en a jamais été informé et les profils informatifs d'écoles n'ont jamais été mis à jour. Lorsqu'interrogé à ce sujet, en mai, par des membres de la collectivité, le DDSB a continué d'affirmer que ces projections étaient exactes. Dans son rapport final, le personnel du DDSB a fait mention des préoccupations de la collectivité, mais n'a jamais fourni au CEI de prévisions réalistes pouvant servir de fondement à un examen.

G) Défaut de désigner la Cartwright High School comme une école « rurale »

La CHS est désignée « école rurale » par la Province; la Port Perry High School ne l'est pas. La Province reconnaît l'importance des écoles dans les collectivités rurales et de petite taille. Le Durham District School Board a refusé de reconnaître cette distinction. Lorsque ce point a été soulevé par la collectivité dans un document présenté à la troisième assemblée publique, le Conseil a répondu en n'abordant que les questions financières et a fait fi du problème plus vaste de l'incidence sur les élèves et la collectivité.

Le Conseil a expliqué que, étant donné que l'école Cartwright ne reçoit pas d'aide financière, elle ne constitue pas une « école rurale ». Les signataires de la pétition font valoir qu'il y a une différence entre les écoles qui bénéficient d'une « aide » et celles qui sont désignées « rurales ».

Les signataires de la pétition estiment qu'en refusant de reconnaître la Cartwright High School comme une « école rurale », le DDSB a restreint la discussion sur les facteurs qui font état de la réalité locale et soulignent l'important rôle que jouent les écoles dans le renforcement des collectivités rurales, tel que décrit dans la *Ligne directrice relative à l'examen des installations destinées aux élèves* du Ministère.

Réponse du Conseil :

Les profils informatifs de la PPHS et de la CHS, conformément à la ligne directrice du Ministère et à la procédure n° 7113 du DDSB, avaient été élaborés initialement par le personnel du DDSB afin d'entamer les discussions avec les membres du CEI. Ces derniers ont eu l'occasion d'examiner et de modifier les profils, le cas échéant, en se fondant sur leurs connaissances locales et sur les commentaires de la collectivité. Les membres du CEI ont apporté plusieurs révisions aux profils informatifs des écoles avant la présentation des documents à la première assemblée publique du CEI. Ils ont approuvé à l'unanimité les versions finales des profils dans une motion adoptée à la sixième séance de travail, le 1^{er} mai 2012. À tout moment durant le processus, les membres du CEI pouvaient examiner de nouveau les documents approuvés par le CEI et, par une motion, modifier ce qu'ils avaient déjà mis au propre après avoir obtenu le vote de la majorité, ce que le CEI du palier secondaire de Scugog n'a pas fait.

Pour ce qui est des cinq points soulevés ci-dessus par les signataires de la pétition, voici ce que le Conseil répond :

A) Erreur dans le calcul des coûts d'exploitation en fonction des salaires des enseignantes et enseignants

Il y avait une divergence entre le coût d'exploitation par élève indiqué dans le profil informatif de l'école et celui publié dans l'information financière du dossier. La différence se trouvait dans le coût des salaires du personnel enseignant : dans un premier cas, le montant était fondé sur les salaires **moyens** des enseignantes et enseignants et dans l'information finale, le montant était basé sur les salaires **réels** du personnel enseignant des deux écoles. Une fois cette divergence reconnue, elle a été corrigée à la sixième réunion du comité de travail.

B) Inexactitude de l'information relative au nombre d'élèves transportés

L'information fournie n'était pas inexacte. Toutefois, elle était présentée d'une manière qui aide difficilement certaines personnes à faire le lien entre cette information et celle fournie dans le profil informatif d'école. Ce point a été soulevé à la réunion du 4 juin 2012 du comité directeur, ce qui a poussé le personnel à clarifier la présentation de l'information en vue de la huitième réunion du comité de travail du CEI (12 juin 2012). Les coûts de transport ont ainsi été abordés dans les renseignements complémentaires fournis au CEI. Le personnel a reformaté les données contenues dans le dossier d'information présenté au CEI pour faciliter la compréhension. Ce reformatage de l'information a été fait par souci de clarté, mais ne change en rien les données fournies, qui correspondent d'ailleurs à ceux présentées dans les profils informatifs d'écoles. Après le reformatage de l'information, aucune autre information n'a été demandée par le CEI concernant le transport des élèves.

C) Coût de remplacement

Le Conseil reconnaît que les coûts de réparation des chaudières ne figuraient pas dans la base de données parce qu'ils avaient été payés avec les fonds de fonctionnement réservés aux réparations urgentes. Avec ces montants pris en compte dans les estimations de Stantec présentées lors de la douzième réunion du comité de travail, le CEI avait en main les estimations de coûts les plus à jour, qui dépassaient quand même les estimations initiales de coûts de réparation du Conseil, même lorsque le coût des réparations des chaudières était enlevé. Les conseillères et conseillers du Conseil avaient également en main les bonnes estimations dans le rapport du 19 novembre 2012 du personnel.

La réponse du Conseil aux préoccupations soulevées quant à la consignation et à l'estimation des coûts de réparations des escaliers est fournie dans la réponse du Conseil à la Question 1 (B) ci-dessus. En gros, le Conseil soutient que les réparations

que la collectivité dit avoir été effectuées n'étaient en fait que des travaux d'entretien et les estimations du coût de remplacement total des escaliers ont été prises en compte.

D) Rejet des demandes relatives aux coûts d'exploitation des cinq dernières années

Le Conseil signale que les coûts opérationnels pour l'année de référence ont été publiés dans le dossier du CEI de 2010 et que les montants n'ont pas changé durant tout le processus. Le coût projeté sur cinq ans de l'exploitation de l'école par élève a également été présenté au CEI. Le CEI n'a pas demandé à connaître les coûts d'exploitation des cinq années précédentes. Si le CEI en avait fait la demande, le personnel aurait entrepris la compilation des données – qui n'existaient pas sous la forme demandée – par le biais d'un formulaire de demande d'accès à l'information. Le DDSB a fait savoir que, étant donné que l'information demandée n'existait pas sous la forme exigée, sa compilation se ferait à ses frais. Toutefois, le CEI n'a jamais demandé à obtenir ce type d'information durant le processus, si bien que cette information n'a jamais été fournie. Tout comme pour d'autres demandes du CEI, si une telle demande avait été faite par des membres du CEI et si le CEI avait voté en faveur de demander au personnel de compiler l'information, cette information aurait été fournie au CEI.

E) Défaut d'accorder la priorité aux élèves par rapport aux autres facteurs et peu de cas fait de l'excellent rendement des élèves de la Cartwright High School

Les profils informatifs de la PPHS et de la CHS, conformément à la ligne directrice du Ministère et à la procédure n^o 7113 du DDSB, avaient été élaborés à l'origine par le personnel du DDSB pour entamer la discussion avec les membres du CEI. Chaque profil tient compte de l'importance de l'école pour les élèves, le Conseil, la collectivité et l'économie locale. Les membres du CEI ont pu examiner et modifier, au besoin, les profils en se fondant sur leurs connaissances locales et sur les commentaires de la collectivité. Les membres du CEI ont apporté plusieurs modifications aux profils avant que les documents soient présentés à la première assemblée publique du CEI et ils ont approuvé à l'unanimité la version finale des profils dans une motion adoptée durant la sixième séance de travail, le 1^{er} mai 2012.

Les signataires de la pétition ont mentionné le fait que le rendement des élèves (taux de réussite) n'a pas été mentionné au CEI. À la septième séance de travail, le 29 mai 2012, un membre du CEI a demandé que les taux pour chaque école soient examinés. *En raison des aspects complexes entourant les multiples programmes offerts à la Port Perry High School, ainsi que de l'absence d'un modèle prescrit de rapport provincial, la demande de compiler l'information a été rejetée, car 8 des 12 membres présents du CEI avaient voté contre la compilation de l'information.* Par conséquent, le personnel-ressource du CEI qui est considéré être un personnel de soutien du CEI n'a pas fait de démarche pour fournir cette information.

L'OQRE propose un moyen, mis au point et évalué à l'échelon provincial, d'évaluer le rendement en mathématiques dans les classes de 9e année, aux niveaux théorique et appliqué, dans les deux écoles, ainsi que les résultats aux examens de littérature dans les classes de 10e année. Le rapport du personnel du 19 novembre 2012 contient un résumé de données de 2007 à 2011 qui font état du bon rendement aux deux écoles. Cette information était également fournie dans le dossier du CEI et comprise dans le rapport de novembre du personnel au Conseil, ainsi que d'autres données sur les résultats scolaires de 2012.

En ce qui concerne le nombre d'employés affectés à la CHS sans avoir eu recours à une formule axée sur l'école, le Conseil affirme que, du 7 février 2012 et pour toute la durée du processus de consultation du CEI, les CEI et les membres de la collectivité ont été informés, dans des courriels-réponses approuvés par le CEI, que la CHS avait besoin de 4,5 enseignantes et enseignants en provenance d'autres écoles secondaires pour exécuter les programmes, et ce, en plus des enseignantes et enseignants embauchés grâce au modèle de financement du ministère de l'Éducation pour prendre en charge les 122 élèves inscrits en 2010. Par contre, les inscriptions ont baissé à 108 en 2011 et à 89 en 2012, donnant lieu à une baisse du nombre d'enseignantes et enseignants embauchés. Toutefois, le niveau d'affectation est resté le même, basé sur le nombre d'inscriptions en 2010. Le Conseil n'a pas modifié le niveau d'affectation du personnel en fonction des nombres inférieurs d'inscriptions. À la huitième séance de travail du CEI du 12 juin 2012, les cadres du Bureau des services opérationnels du DDSB ont expliqué le modèle d'affectation du personnel au CEI tout en indiquant que la taille moyenne des classes du palier secondaire du DDSB est de 21,36 élèves et que la convention collective reconnaît 22 élèves. Il a également été souligné que la taille moyenne des classes à la CHS était de 12 élèves en 2010-2011.

F) Inexactitude de l'information relative aux inscriptions

En ce qui concerne les préoccupations soulevées par les signataires de la pétition à l'égard de l'information relative aux inscriptions, le Conseil soutient que le CEI a reçu de l'information complète et exacte sur les inscriptions durant tout le processus du CEI, notamment des projections et des données réelles quand elles étaient disponibles.

L'information sur les inscriptions a été présentée au CEI et affichée sur le lien du CEI au site Web du Conseil. L'information consiste en des données historiques, des projections sur cinq ans et dix ans fondées sur le nombre réel d'inscriptions en 2010 et les projections officielles des inscriptions en 2010. En février 2012, au début des délibérations du CEI, des données à jour sur le nombre réel d'inscriptions en 2011 ont été fournies au CEI. De plus, une comparaison entre les nombres projetés et les nombres réels d'inscriptions de 2007 à 2011 pour les la CHS, la PPHS et tout le système a été présentée. Le but était de montrer l'exactitude du processus de projection des inscriptions. Le CEI a donc demandé que les projections pour 2012-2016

soient fondées sur les nombres réels d'inscriptions en 2011. Le CEI a tenu sa dernière séance de travail le 30 octobre 2012. Le processus de préparation de rapports sur les données réelles de 2012 n'a débuté qu'après que le CEI ait terminé son travail. En juin 2013, le Conseil est encore en train de mettre au propre les données réelles de 2012 et les projections pour 2013. Cela dit, dans le rapport du personnel du DDSB en date du 19 novembre 2012, le dénombrement des élèves en septembre 2012 à la CHS et à la CCPS a été fait pour veiller à ce que les conseillères et conseillers aient en main les données les plus récentes disponibles. Le Conseil défend sa méthode de projection, qui a été utilisée par le passé et qui continue de l'être par le Conseil aux fins de planification. Cette méthode avait un taux d'exactitude de 99,75 % entre 2007 et 2011.

La zone de recrutement de la Cartwright High School est particulière, car elle est une région de fréquentation scolaire à deux zones offrant des services de transport aux deux écoles, ce qui n'existe pas pour les autres écoles du DDSB. Ainsi, les élèves, toutes classes confondues, qui sont situés dans la zone de recrutement de la Cartwright High School ont la possibilité de se déplacer de la Cartwright High School à la Port Perry High School, ce qui pourrait donner lieu à des fluctuations des inscriptions. Le Conseil a donc adopté une approche conservatrice en admettant la possibilité d'un afflux d'inscriptions et a choisi de ne pas réduire les prévisions en matière d'inscriptions à un point où elles deviendraient une prédiction autoréalisatrice. Le but était d'avoir égard aux programmes offerts aux élèves de la Cartwright High School et de créer un bassin d'élèves de niveau plus élevé sur lequel le CEI pourrait se fonder pour élaborer des scénarios possibles.

À la réunion du comité directeur du 7 janvier 2013, un membre de la collectivité de Scugog a fait part de ses préoccupations quant au processus d'examen des installations, notamment celui de l'élaboration des prévisions relatives aux inscriptions. Cette personne a mentionné que les prévisions en matière d'inscriptions du Conseil n'indiquaient pas de baisse pour la CHS alors que ses propres calculs prédisent une baisse, ce que la collectivité trouve préoccupant. Ces commentaires ont été consignés dans un rapport au comité directeur du Conseil, daté le 4 février 2013. Les conseillères et conseillers ainsi que les membres du CEI ont reçu toute l'information pertinente relative aux inscriptions.

G) Défaut de reconnaître la Cartwright High School comme une école « rurale »

Le DDSB a reconnu durant les délibérations du CEI que la CHS est bel et bien située dans une zone rurale et a fait remarquer que le deuxième chiffre du code postal de l'école est un « 0 » et que cela signifie que la CHS est considérée une école rurale par le Ministère. Toutefois, l'école n'est pas sous-utilisée et par conséquent ne reçoit pas de financement complémentaire dans le cadre de l'Allocation pour le fonctionnement des écoles et de l'Allocation pour la réfection des écoles. De plus, bien que son code postal indique qu'elle est une école rurale, la CHS ne répond pas aux critères établis par le

Ministère pour être considérée une école ayant besoin d'aide (l'école secondaire la plus rapprochée relevant du conseil scolaire doit être située à une distance d'au moins 45 kilomètres) et par conséquent, elle n'est pas admissible aux subventions réservées aux écoles ayant besoin d'aide. Cela a été expliqué au CEI et consigné dans les renseignements complémentaires présentés à la neuvième réunion du comité de travail.

Point de vue de la facilitatrice :

A) Erreur dans le calcul des coûts d'exploitation en fonction des salaires des enseignantes et enseignants

Visiblement, il y avait deux façons de présenter l'information et pendant une courte période de temps, il existait une divergence entre les deux sources de l'information à laquelle le CEI devait faire face. Il est vrai qu'au début, cela avait créé de la confusion, mais une fois le problème souligné, des corrections ont été apportées avant que le CEI ne mette au propre les profils informatifs d'école.

B) Inexactitude du nombre d'élèves transportés

Le cas présent semble également être une question de mise en forme de l'information. Après avoir examiné les données fournies, je suis convaincue qu'il n'y avait aucun écart important entre les données et que le reformatage de l'information ne visait qu'à clarifier les choses à la suite d'une présentation par un membre de la collectivité préoccupé par la question durant la réunion du comité directeur du Conseil du 4 juin 2012. Le personnel du DDSB a remis en forme l'information juste à temps pour la présenter à la réunion suivante du comité de travail du CEI afin d'aider les membres du CEI à comprendre les données sur le transport.

C) Coût de remplacement

La question de la consignation du coût des réparations des chaudières et des estimations du coût de réparation des escaliers a semé la consternation auprès des signataires de la pétition. Durant la deuxième phase du processus, *les membres de la collectivité ont remis en question la nécessité de remplacer les chaudières (7 et 15 janvier 2013)*. Le Conseil a indiqué que les chaudières avaient été remplacées et que leurs coûts de réparation n'étaient pas compris dans l'information fournie initialement au CEI étant donné qu'ils ne figuraient pas dans la base de données ReCapp. Cela était dû au fait qu'il s'agissait de réparations urgentes qui avaient été payées avec les fonds d'un compte de réparation et non avec des fonds d'un compte de capital. Le personnel du Conseil a mentionné que des ajustements ont été apportés au rapport de Stantec de façon à ce que le remplacement des chaudières par le Conseil en 2010 soit pris en compte.

Il est vrai que le remplacement des chaudières n'était pas inclus dans la base de données ReCapp, mais les raisons ont été expliquées. De plus, le Conseil avait en main des estimations fiables de coût de réparation pour la CHS avant d'avoir entrepris l'étude des rapports du CEI et du personnel du Conseil et de rendre une décision finale sur ces recommandations. Même en omettant le coût des réparations des chaudières inclus dans les estimations initiales, les coûts de la réparation des chaudières de la CHS restent quand même inférieurs à ceux indiqués dans le rapport de Stantec, qui évalue les coûts à 2,05 M\$, compte non tenu des besoins d'accessibilité qui coûteraient tout au moins 425 000 \$ de plus. Le fait que le coût du remplacement des chaudières ne soit pas compris dans les données ReCapp n'a pas changé grand-chose au coût global des réparations nécessaires pour la CHS. L'omission de ces données était compréhensible, et lorsqu'elle a été découverte, elle a été expliquée et entièrement divulguée. Cette préoccupation ne constitue pas une violation à la procédure n^o 7113 du DDSB.

Dans la base de données du DDSB, il est indiqué que les escaliers ont besoin d'être remplacés au coût de 80 000 \$. Les signataires de la pétition ont affirmé que les escaliers ont en fait été réparés avant 2005, mais que la base de données n'a pas été mise à jour pour tenir compte des réparations. Il semble que nous avons affaire à une question « de pommes et d'oranges » étant donné que les 80 000 \$ en question ne devaient pas servir à payer les travaux de réparation réalisés en 2004 et en 2005, mais à payer le remplacement des escaliers qui approchaient la fin de leur « cycle de vie ». Ce montant date d'avant les nouvelles exigences du Code du bâtiment de 2006 de l'Ontario, selon lesquelles le remplacement de ce type de structure doit désormais inclure de nouveaux escaliers encoisonnés. Les coûts sont maintenant évalués entre 200 000 \$ et 250 000 \$.

Les signataires de la pétition ont également mentionné que les photos dans le rapport technique montrent les nouveaux et les anciens escaliers et, selon eux, cela prouve que les escaliers ont été réparés et qu'aucun autre travail n'était nécessaire. Ils soutiennent aussi que Stantec a utilisé des PHOTOS désuètes sur lesquelles l'entreprise a fondé ses estimations des coûts. Ce n'était toutefois pas le cas. L'inclusion de photos faisant l'historique des besoins en réparation de l'immeuble et des travaux réalisés en ce sens est chose courante dans ce genre de rapport et constitue un document et non un renseignement erroné. En effet, des réparations ont été effectuées, mais tôt ou tard ces escaliers devront être remplacés. L'information fournie sur les coûts de réparation des escaliers n'était donc pas erronée. Il semble plutôt qu'il y ait une confusion sur ce qui reste à faire, les signataires de la pétition étant en désaccord avec les estimations officielles du remplacement entier des escaliers.

D) Rejet des demandes relatives aux coûts d'exploitation des cinq dernières années

Les coûts d'exploitation pour 2010 ont été fournis, ainsi que ceux prévus pour les cinq prochaines années. Ce sont des membres de la collectivité qui, par une demande d'accès à l'information, ont demandé que les coûts des cinq dernières années soient compilés. Cette demande n'a pas été faite par le CEI et je suis convaincue que si le CEI l'avait faite, le personnel aurait compilé les données qui n'étaient pas facilement accessibles sous une forme préparée. *Étant donné l'intérêt exprimé pour ces données par des membres de la collectivité qui estiment qu'elles répondent à leurs préoccupations, il aurait été préférable si la demande d'accès à l'information avait été acceptée sans imputer les coûts. Il est à noter que les coûts d'exploitation des années précédentes n'ont pas été cités par le Conseil comme raison de la recommandation de fermer la CHS. En fait, c'est sur les programmes et les coûts de réfection que s'est basé le personnel pour faire sa recommandation. Bien que la réponse à la demande d'accès à l'information semble être arbitraire aux membres de la collectivité, il n'y a eu aucune violation de la procédure n^o 7113 du DDSB étant donné que la demande n'a pas été soumise au processus d'examen des installations.*

E) Défaut d'accorder la priorité aux élèves par rapport aux autres facteurs et peu de cas fait de l'excellent rendement des élèves de la Cartwright High School

Ceux qui s'opposent à toute fermeture éventuelle de la CHS croient fermement que l'importance de cette école pour les élèves a été éclipsée par l'opinion clairement exprimée du Conseil que les programmes offerts sont limités. Je suis plutôt d'avis que la question de l'importance des deux écoles pour leurs élèves a longuement été examinée durant les deux séances de travail et les assemblées publiques. Il ne fait aucun doute que la petite taille et la nature intime de la collectivité scolaire de la CHS sont un attrait indéniable pour les signataires de la pétition et que les élèves de la CHS avaient de bons résultats scolaires.

Les signataires de la pétition étaient frustrés d'entendre parler constamment de la nécessité d'accroître le personnel enseignant de la CHS de 4,5 membres dans le cadre d'une affectation à l'échelle du système afin d'exécuter les programmes actuels. Ils estiment que cette discussion fait passer sous silence l'excellence du programme de l'école. En fait, l'explication de la dotation du personnel du DDSB était correcte. Le personnel a bien précisé au CEI que si les conseillères et conseillers décidaient de garder la CHS ouverte, la dotation en personnel se poursuivrait dans le cadre d'une affectation à l'échelle du système en vue d'augmenter suffisamment le nombre d'effectifs subventionnés de la CHS dans le but d'assurer la prestation continue des programmes actuels. Des calculs relatifs à la dotation ont été fournis pour les options comprises dans le rapport final du CEI.

Les résultats de l'OQRE pour les deux écoles ont été présentés au CEI, et il est indiqué dans les procès-verbaux des deux séances de travail du CEI et des assemblées générales que des discussions ont eu lieu sur la réussite scolaire des élèves aux deux écoles. Le rapport du personnel, daté du 19 novembre, sur l'examen des installations, élaboré à l'intention des conseillères et conseillers, comprenait un tableau indiquant les résultats des élèves de l'OQRE pour les deux écoles. Les résultats témoignent de l'impressionnant rendement des élèves aux deux écoles.

Il semble que le problème ne soit pas le manque de discussions sur l'importance des écoles pour les élèves qui les fréquentent, mais plutôt que cette considération ne peut faire oublier les problèmes de programmes pour les élèves futurs et actuels qui bénéficieraient d'une formation plus diversifiée et d'un plus grand nombre de cours optionnels.

F) Inexactitude de l'information relative aux inscriptions

Des données complètes et exactes sur les inscriptions aux deux écoles secondaires faisant l'objet d'un examen ont été mises à la disposition du CEI. Les signataires de la pétition affirment que des chiffres trompeurs indiquant qu'il n'y avait pas de baisse d'inscriptions ont été utilisés au commencement de l'examen du CEI et que de nouveaux chiffres montrant une baisse ont été introduits à la fin du processus pour justifier la recommandation de fermer la CHS. En fait, les chiffres fournis au début et à la fin du processus différaient parce qu'ils reflétaient la différence entre le nombre prévu d'inscriptions et le nombre réel d'inscriptions, lequel était disponible une fois l'année scolaire commencée et que les chiffres finaux étaient connus. Les données initiales sur les inscriptions fournies au CEI étaient en fait le nombre réel d'inscriptions en 2010. En mars 2012, le CRE a demandé des données à jour pour 2011 et 2012, ce qu'il a obtenu.

Il est incompréhensible que les signataires de la pétition utilisent comme argument en leur faveur la projection d'une baisse des inscriptions, qui devrait en fait compromettre la viabilité future de l'école. Le Conseil a choisi d'adopter une approche conservatrice à l'égard des prévisions afin de tenir compte des fluctuations des inscriptions, qui peuvent être expliquées par les services de transport à deux zones. Cette approche a donné lieu à des prévisions quelque peu supérieures au nombre réel d'élèves qui se sont présentés à l'automne 2012.

G) Défaut de reconnaître la Cartwright High School comme une école « rurale »

Bien que la CHS soit certainement située dans ce que la plupart des gens appelleraient une zone rurale, l'école n'est pas sous-utilisée et ne reçoit donc pas de financement complémentaire dans le cadre de l'Allocation pour le fonctionnement des écoles et de l'Allocation pour la réfection des écoles généralement réservées aux écoles rurales. L'école ne remplit pas non plus les conditions nécessaires pour obtenir des fonds

normalement affectés aux écoles ayant besoin d'aide (p. ex., l'école secondaire la plus rapprochée relevant du conseil scolaire doit être située à une distance d'au moins 45 kilomètres). La CHS ne peut donc compter sur ces fonds pour apporter des améliorations aux programmes scolaires et aux ressources humaines et physiques. Il n'appartient pas au Conseil de désigner une école « rurale » ou « ayant besoin d'aide ». C'est au Ministère de le faire selon des critères établis.

Question 3 Votes, membres et participation du public au CEI

Signataires de la pétition et point de vue de membres de la collectivité :

A) Vote/Membres

Les signataires de la pétition estiment que les réunions du CEI ne se sont pas déroulées de façon « ouverte, transparente et professionnelle ». Pour étayer cette affirmation, ils ont fait savoir que, selon eux, le CEI était dominé par le personnel du DDSB et qu'il y avait trop d'employés du Conseil au sein du CEI. Ils ont également mentionné que des supérieurs au sein du CEI, qui sont des membres non votants, ont dit aux membres votants du CEI qui sont employés du Conseil comment voter. Ils allèguent que certains membres du CEI et du personnel du DDSB se sentaient contraints d'adopter la position du Conseil ou le point de vue de leurs supérieurs durant les séances de travail du CEI et les assemblées publiques.

B) Le processus des assemblées publiques : commentaires négatifs et restrictions sur l'expression des points de vue :

Les signataires de la pétition soutiennent que des membres du personnel du DDSB ont encouragé des membres de la collectivité à faire des commentaires négatifs sur la CHS durant les assemblées publiques et que certaines personnes, dont quelques-unes qui ont fourni des services au DDSB, craignaient que si elles exprimaient leur appui à l'égard de la CHS, elles compromettraient leurs relations professionnelles avec le Conseil. Les signataires de la pétition croient que cette crainte a empêché ces personnes d'exprimer leurs opinions ouvertement.

Les signataires de la pétition se sont plaints qu'un membre du CEI au sein du personnel de la DDSB aurait demandé à des élèves d'organiser une « prise de contrôle de réunion » à l'une des assemblées publiques en prenant le contrôle du microphone pendant beaucoup trop longtemps pour parler de la proposition du Conseil au lieu du sujet de la réunion. La réunion était présidée par des membres du personnel du DDSB qui n'ont fait aucun effort pour contrôler le temps accordé à l'orateur. La durée des commentaires de l'orateur a déplu les membres du CEI si bien qu'à la réunion suivante, ils ont voté en faveur de limiter le temps accordé à chaque intervenant, par souci d'équité.

C) Réintroduction de l'option recommandée par le Conseil

Les signataires de la pétition s'opposaient également à la « réintroduction du scénario 1 (l'option recommandée par le Conseil) par les membres du personnel du Conseil du CEI à la dernière séance de travail ». Ils pensaient qu'une telle réintroduction devait obtenir l'appui de la majorité des deux tiers, comme par le passé, et non de la majorité plus une voix.

Réponse du Conseil :

A) Votes/Membres

La composition du CEI est définie par l'article 4 du mandat dans la procédure n^o 7113 du DDSB. Les membres du comité des installations du palier secondaire du Scugog forment un échantillon représentatif, tel qu'indiqué dans la ligne directrice du ministère de l'Éducation, afin que l'expertise et les intérêts des parties concernées des écoles visées par l'examen soient représentés et à ce que les décisions soient prises dans le cadre de débats éclairés, par consensus ou à la suite d'un vote, au besoin.

Selon la présidente du CEI, « il n'y avait aucune idée reçue sur le déroulement des délibérations du CEI » et « les membres du comité se sont présentés à la table dans un esprit d'intégrité et étaient conscients que leur rôle était de formuler des recommandations servant au mieux les intérêts des élèves. » [Traduction]

Les signataires de la pétition ont fait référence à de l'information sur les votes dans le cadre de l'examen des installations d'Oshawa Est. Cette information n'a rien à voir avec l'examen des installations du palier secondaire du Scugog. L'examen des installations d'Oshawa Est s'est déroulé en vertu de la politique et procédure n^o 7113 du DDSB, version du 22 mai 2007. L'examen des installations du palier secondaire du Scugog s'est déroulé en vertu de la politique et procédure révisées n^o 7113, le 22 mars 2010. Ces modifications ont été apportées pour tenir compte des exigences de la ligne directrice relative à l'examen des installations destinées aux élèves du Ministère, modifiée en juin 2009. Dans le cadre des modifications, le DDSB a abordé la question de la structure de vote conformément à l'article 6 de la procédure n^o 7113.

B) Le processus des assemblées publiques : commentaires négatifs et restrictions sur l'expression des points de vue

Pour chacune des quatre (4) assemblées publiques, une période de questions, commentaires et réponses était prévue. À ce jour, il n'y a eu aucun cas, au sein du DDSB, où des membres du public ont été contraints par le personnel du CEI de ne s'exprimer que sur le sujet principal des consultations des réunions. Les gens sont encouragés à faire part de leurs opinions sur le processus de sorte que les membres du CEI puissent entendre, directement, leurs préoccupations et leurs opinions. À la

première séance de travail, le CEI a été appelé à examiner un courriel soumis par un membre du public et pour lequel le personnel-ressource du CEI avait préparé une réponse à soumettre à l'examen du CEI. Un membre du CEI a suggéré de modifier la réponse de façon à ce qu'on y lise « Tous les membres du public, y compris les enseignantes et enseignants, sont invités et encouragés à assister aux réunions du CEI ». Cette modification a été adoptée par motion unanime par les membres votants présents du CEI.

Le personnel du Conseil a fait tout le nécessaire pour encourager la participation et éviter d'influencer les commentaires du public même lorsqu'ils semblaient être injustes ou qu'ils offensaient, par souci de respect du droit à la liberté d'expression.

C) Réintroduction de l'option recommandée par le Conseil

À la douzième séance de travail, un membre du CEI a proposé que le CEI examine toute l'information qui lui a été fournie dans le dossier d'information remis et qu'il attend à la treizième séance de travail pour prendre une décision sur les options recommandées. La motion a été adoptée à l'unanimité. À la treizième séance de travail, un membre du CEI a proposé que le scénario soumis par le personnel du DDSB, à savoir la fermeture de la CHS et sa fusion avec la PPHS, soit considéré. Après un long débat pour savoir si les deux recommandations proposées répondent aux besoins des élèves, la majorité des membres du CEI en est venue à la conclusion qu'une troisième recommandation qui tienne compte de toutes les meilleures options possibles soumises à l'étude du Conseil était nécessaire. La motion a été adoptée.

Point de vue de la facilitatrice :

A) Votes/Membres

La composition de l'effectif du CEI du palier secondaire de Scugog est définie dans la politique du Conseil. L'effectif est composé de membres de la collectivité, de parents, de représentants du milieu de l'éducation et de responsables du conseil scolaire. Les conseillères et conseillers faisant partie du CEI constituaient des membres non votants. Selon les signataires de la pétition, le CEI comptait trop de membres du personnel du DDSB. Il est pourtant difficile d'imaginer comment les deux écoles auraient pu être représentées différemment tout en garantissant une représentation suffisante de l'expertise et des intérêts durant les délibérations.

Plusieurs membres de la collectivité et du personnel qui font partie du CEI ont affirmé, par correspondance et durant des entretiens que j'ai eus avec eux, en qualité de facilitatrice indépendante, qu'ils ne se sont jamais sentis contraints à exprimer un point de vue particulier ou qu'ils n'ont jamais subi de menaces de représailles. Ces personnes, qui constituent la majorité du CEI, ont fait savoir qu'elles ont pu exprimer

leurs opinions sans ingérence ou influence. Durant ma réunion avec le CEI qui a eu lieu dans le cadre du présent examen, les membres du CEI qui représentaient la CHS, y compris le personnel, se sont exprimés en toute liberté sans contrainte apparente. D'ailleurs, durant ma réunion avec les membres du CEI, une employée, qui avait déjà été membre du personnel de la CHS, m'a même dit ouvertement qu'elle ne pensait pas que le directeur avait en main toutes les connaissances nécessaires pour rédiger le profil informatif de la CHS étant donné qu'il était relativement nouveau dans l'école. On lui a assuré que le directeur avait procédé à de vastes consultations pour veiller à avoir en main tous les renseignements nécessaires. Cet entretien, réalisé à la demande de la personne, ne soutient certainement pas l'idée que des membres craignent exprimer des opinions différentes de celles de leurs supérieurs.

Certains membres du CEI ont fait valoir que, étant donné les opinions très arrêtées, exprimées durant les séances de travail et les assemblées publiques, et la tension forte entre les personnes aux points de vue divergents, un vote à bulletin secret des membres du CEI aurait été une bonne idée. L'article 6 de la procédure n^o 7113 du DDSB décrit les membres votants et le processus de vote. La politique a été respectée durant l'examen du CEI. Toutefois, il serait peut-être bien dans l'avenir, compte tenu de l'opinion exprimée par certains qu'un vote à bulletin secret aurait facilité la participation au CEI pour un certain nombre de membres, que le conseil songe à inclure une clause pour une telle option dans sa politique.

Il est intéressant de noter que les recommandations finales du CEI aux conseillères et conseillers prévoyaient trois approches aux problèmes d'accueil, allant du statu quo à la fermeture de l'école en passant par la fusion avec l'école élémentaire. Ceci ne donne pas à penser que des pressions étaient exercées pour n'appuyer que la recommandation initiale du personnel.

B) Le processus des assemblées publiques : commentaires négatifs et restrictions sur l'expression des points de vue

Tel que mentionné plus haut dans le présent rapport, le personnel et les membres de la collectivité m'ont informée que les assemblées publiques étaient souvent conflictuelles et que certains se montraient parfois agressifs à l'endroit des intervenants qui parlaient de la portée du programme de la PPHS. Visiblement, le climat était très tendu durant les assemblées publiques et, ironiquement, compte tenu des inquiétudes des signataires de la pétition à cet égard, durant mes entretiens avec des personnes et des groupes du district, j'ai entendu de très mauvais commentaires de la part de membres de la collectivité de la CHS au sujet de la Port Perry High School. Certaines personnes présentes aux assemblées publiques sont allées même jusqu'à dire que les enfants ne seraient pas en sécurité au plan affectif à la PPHS.

Plusieurs membres du CEI qui m'ont parlé de leur expérience durant le présent processus m'ont informée qu'un certain nombre de personnes présentes aux assemblées publiques avaient injustement affirmé qu'il y avait des problèmes sérieux et persistants d'intimidation et de drogues, et bien d'autres problèmes préoccupants encore, à la Port Perry High School, laissant sous-entendre que ce genre de problèmes ne survient jamais à la CHS. Un membre du CEI m'a fait savoir par écrit qu'il était troublé par le comportement d'un certain nombre d'opposants à la fermeture de la CHS aux assemblées publiques. Il a demandé, et je cite, « depuis quand est-ce acceptable que des membres du public chahutent à une réunion du Durham District School Board? C'est une tactique d'intimidation (n'est-ce pas là un comportement que le Conseil s'efforce d'éliminer dans les écoles?) qui vise à intimider, à interrompre ou, pis encore, à faire taire l'intervenant qui a pris la parole. » [Traduction]

Les signataires de la pétition ont également exprimé, durant la réunion que j'ai tenue avec eux, leurs craintes quant au fait qu'il y a eu au moins un intervenant qui a parlé en faveur de la PPHS. Il a laissé entendre que ceux qui appuient la CHS étaient naïfs s'ils pensent qu'il n'y a aucun problème à leur école et qu'il serait plus sage de leur part de considérer les avantages pour les élèves de la CHS de fréquenter la PPHS.

Cette préoccupation a également été soulevée, durant l'assemblée publique que j'ai tenue, par une personne qui estimait qu'un des membres du personnel de la PPHS avait tenu des propos irrespectueux à l'égard de la collectivité de la CHS à l'une des assemblées publiques. J'ai lu les propos en question dans des notes, et il me semble que cette personne ne faisait que souligner les forces du programme de la PPHS. On peut toutefois comprendre pourquoi ses propos ont été mal interprétés, Quoi qu'il en soit, ses propos n'ont pas plu à certaines personnes. Il est intéressant de noter que les inquiétudes soulevées par les signataires, quant au contrôle exercé sur les commentaires, ont été formulées à la suite de la réunion au cours de laquelle des propos jugés injustes avaient été tenus au sujet de la CHS plutôt qu'à la suite des réunions précédentes au cours desquelles ceux qui étaient en faveur de garder la CHS ouverte se sont laissés aller à des commentaires négatifs et conflictuels.

Il n'est pas rare que ce genre de débats axés sur la fermeture ou la fusion éventuelle d'une école suscitent de vives réactions. Visiblement, un certain nombre des échanges étaient caractérisés par un manque de civilité et de respect. Pour veiller à ce que tous les points de vue soient exprimés et à ce qu'une vaste gamme de commentaires soit entendus, il faut alors s'attendre à des commentaires déplaisants. Si le président de la réunion s'objectait à tout commentaire risquant d'offenser, on accuserait le Conseil de bloquer le dialogue et d'empêcher le public de s'exprimer. Je ne crois pas que le DDSB aurait pu contrôler les propos des personnes qui ont choisi de s'exprimer publiquement de façon aussi fâcheuse, quels que soient leurs partis pris. Il semblerait aussi que des personnes se seraient mal comportées depuis leurs sièges en interrompant les intervenants reconnus, y compris les élèves, pour faire des remarques désobligeantes.

Le DDSB devrait songer à inclure dans sa politique une clause qui précise les mesures qui seront prises par le président lorsque ce genre d'incident arrive lors d'une assemblée publique.

C) Nouvelle présentation de l'option recommandée par le Conseil

L'examen des installations a été amorcé à la suite d'un rapport du personnel dans lequel on recommandait de fermer la CHS pour mieux répondre aux besoins des élèves. Étant donné la forte opposition que suscite la fermeture de la CHS au sein de la collectivité, on peut comprendre pourquoi le CEI s'est efforcé de trouver d'autres solutions menant à des recommandations viables. Toutefois, selon les dires d'un membre de la collectivité dans une communication écrite qui m'était adressée, « il est faux de dire à un public tel que celui présent à l'assemblée générale que la fermeture de la Cartwright High School n'est pas une des options actuellement considérées par le CEI... en fait, le processus n'aurait pas été déclenché s'il ne s'agissait pas d'une des options examinées par le Durham District School Board. » [Traduction]

Je crois qu'il a toujours été clair, depuis le commencement du processus du CEI, que cette option serait considérée. Elle a été présentée de nouveau à la dernière réunion du comité de travail parce que la majorité des membres du CEI ne croyaient pas que les recommandations répondaient entièrement aux besoins en apprentissage de tous les élèves du palier secondaire de Scugog. L'option a été présentée de nouveau sous les règlements relatifs au vote de la procédure révisée n^o 7113 du DDSB, article 6.4, qui exige un vote à la majorité plus une voix pour qu'une motion soit adoptée. La réintroduction de ce scénario découle d'une motion adoptée par un comité du CEI, selon laquelle les membres examinent toute l'information fournie dans le dossier remis au CEI et rendent leurs décisions finales sur les recommandations au Conseil à la treizième séance de travail. Bien que les opposants aient été déçus de voir la recommandation originale du personnel du DDSB de nouveau présentée, cela ne constitue pas une violation de la procédure n^o 7113 du DDSB et la majorité des membres du CEI avait de bonnes raisons de croire que cette option répondait mieux aux besoins des élèves. Le vote du CEI en faveur de son inclusion au rapport final en est la preuve.

QUESTION 4 Exclusion de la Cartwright Central Public School de l'examen des installations scolaires du palier secondaire de Scugog

Signataires de la pétition et points de vue de membres de la collectivité :

Article 2.3 de la procédure d'examen des installations destinées aux élèves du DDSB :
« Wherever possible, the accommodation review process being proposed should focus on a group of schools within a planning area, rather than a single school, in an effort to develop feasible and practical solutions for the accommodation of students within the

planning area. » (Dans la mesure du possible, les examens proposés des installations devraient être axés sur un groupe d'écoles dans un secteur de fréquentation plutôt que sur une seule école, afin d'élaborer des solutions pratiques et réalisables d'accueil des élèves dans ce secteur) [Traduction]

Article 2.3.1 de la procédure d'examen des installations destinées aux élèves du DDSB : « A planning area is a previously defined sub-area of the Board's jurisdiction in which the location of the schools are close enough to each other to impact the accommodation needs of students and to impact the ability of the Board to support program needs. » (Une aire de fréquentation est définie comme étant un sous-secteur du Conseil où les écoles sont assez proches les unes des autres pour avoir une incidence sur les besoins d'accueil des élèves et sur la capacité du Conseil de répondre aux besoins en programmes) [Traduction]

Les élèves de la Cartwright High School utilisent actuellement le gymnase de la Cartwright Central Public School (CCPS) parce qu'elle est plus proche. Le Ministère exige que les conseils scolaires utilisent les locaux existants disponibles lorsqu'ils examinent les besoins en installations. À l'époque où se déroulait l'examen du CEI, il y avait à la Cartwright Central Public School quatre salles de classe vides. Les élèves de la Cartwright High School sont une ressource précieuse du programme de littératie offert à la Cartwright Central Public School. La Cartwright Central Public School aurait dû être incluse dans le processus d'examen et être représentée au sein du comité d'examen des installations. Un profil informatif de l'école aurait également dû être préparé.

Réponse du Conseil :

Le Conseil s'est conformé à la procédure décrite à l'article 2.3 de la procédure n^o 7113, qui stipule qu'un CEI devrait se concentrer sur un groupe d'écoles dans un secteur de fréquentation. La procédure définit une aire de fréquentation comme étant un sous-secteur du Conseil où les écoles sont assez proches les unes des autres pour avoir une incidence sur les besoins d'accueil des élèves et sur la capacité du Conseil de répondre aux besoins en programme (article 2.3.1).

Il est à noter que l'article 2.2 stipule qu'un examen des installations doit être établi afin de déterminer les occasions d'éducation pour les élèves de l'élémentaire ou du secondaire du Conseil étant donné que ce dernier examine distinctement ses besoins d'accueil de l'élémentaire et ses besoins d'accueil du secondaire distinctement. Dans le cas du présent CEI, l'accent a été mis sur la réponse aux besoins d'accueil des élèves du secondaire de Scugog et, de ce fait, l'école élémentaire locale, la Cartwright Central Public School, n'a pas été prise en compte durant l'examen du CEI et n'a pas été identifiée comme faisant partie du CEI dans la résolution approuvée par le Conseil qui établit l'examen des installations du palier secondaire du Scugog.

Le rapport du Conseil mentionne l'établissement d'un examen des installations des deux écoles secondaires de Scugog – la Cartwright High School et la Port Perry High School – et n'a traité que des questions qui concernent ces écoles. Cependant, dans le cadre des options d'accueil de rechange visant à régler les problèmes dans les écoles secondaires de Scugog et qui sont requises en vertu de l'article 9 de la procédure n^o 7113 du DDSB, le CEI a élaboré 21 scénarios, excluant celui mis au point par le personnel du Conseil. Parmi ces 21 scénarios, on retrouvait le scénario d'une école M-12 née de la fusion de la CHS et de la Cartwright Central Public School. Ce scénario avait été considéré à la sixième séance de travail, le 1^{er} mai 2012. À la quatrième assemblée publique, le 9 octobre 2012, un membre de la collectivité a mené un sondage auprès des membres de public pour déterminer s'ils étaient en faveur du scénario n^o 14 (l'école M-12). Personne ne s'est dit en faveur. Malgré cela, le CEI a inclus ce scénario comme une des trois options d'accueil recommandées dans le rapport du CEI que les conseillères et conseillers du DDSB examineront au moment de prendre une décision finale. L'utilisation éventuelle de l'école élémentaire avait été envisagée par le CEI, mais il n'a jamais été question de soumettre la Cartwright Central Public School à un examen dans le cadre du présent processus.

Point de vue de la facilitatrice :

L'intention du CEI était de se pencher sur les besoins des élèves des écoles secondaires de Scugog. Il est donc logique que le Conseil considère les deux écoles secondaires dans son examen des installations, étant donné le mandat général du CEI, qui était d'aborder de la façon la plus efficace et efficiente possible les besoins en programmes des élèves du secondaire. Le DDSB s'est conformé à sa procédure n^o 7113 en identifiant deux écoles qui sont assez proches les unes des autres pour avoir une incidence sur les besoins d'accueil des élèves et sur la capacité du Conseil de répondre aux besoins en programmes.

Les signataires de la pétition, ainsi que des membres du personnel des écoles secondaires faisant l'objet d'un examen, soutiennent qu'il aurait été bon que des représentants du personnel et de la collectivité de l'école nourricière, la Cartwright Central Public School, se joignent au CEI. Cela aurait permis aux parents des élèves qui fréquenteront dans l'avenir l'école secondaire de jouer un rôle plus direct dans la détermination des programmes scolaires offerts aux élèves. Il semble qu'il n'y a eu aucune discussion formelle sur le mandat du CEI ou aucune délibération aux réunions du conseil scolaire de la CCPS. D'ailleurs, deux membres du CEI ont demandé de faire une présentation à une réunion du conseil scolaire. Leur demande a été rejetée.

La Cartwright Central Public School a inclus toutes les convocations aux réunions du CEI dans la version papier du bulletin qui est ajouté au courrier familial (les parents indiquent à quel enfant envoyer le bulletin). Les bulletins, ainsi que les convocations aux réunions du CEI, ont également été affichés sur le site Web de la CCPS. Il était

aussi toujours possible d'obtenir des copies supplémentaires d'invitations aux réunions auprès du secrétaire de la CCPS.

Les membres du CEI ont adopté la motion suivante :

« Tous les membres du public, y compris les enseignantes et enseignants, sont invités et encouragés à assister aux réunions du CEI. » [Traduction]

Le personnel, les parents et les membres de la collectivité associés à la Cartwright Central Public School étaient donc libres d'assister à l'une ou l'autre des réunions du CEI, à titre d'observateurs aux séances de travail et de participants aux assemblées publiques.

Il est intéressant de noter que le **scénario 14** élaboré par le CEI proposait de créer une école M-12 au sein de la Cartwright Central Public School. Cette proposition a figuré comme l'une des trois recommandations soumises par le CEI à l'étude du Conseil dans le rapport final du CEI, et ce, même si elle n'a reçu aucun appui de la part de la collectivité lorsqu'elle a été présentée à la quatrième assemblée publique. Durant les délibérations du CEI, une discussion a eu lieu sur l'utilisation du gymnase de la CCPS par les élèves de la CHS ainsi que sur le rôle des élèves de la CHS dans le mentorat en littérature des élèves de la CCPS. L'inclusion de la recommandation de la création d'une école M-12 dans le rapport du CEI montre bien que durant ses délibérations, le CEI a pris en compte les ressources que la CCPS pourrait contribuer à la solution d'accueil.

Bien que l'exclusion de la CCPS dans l'examen des installations ne constitue pas une violation de la procédure n^o 7113 du DDSB, et il est clair que les ressources de l'école ont été prises en compte lorsque le CEI a étudié les différentes options, il serait peut-être souhaitable que le Conseil envisage la possibilité d'inclure des représentants d'écoles élémentaires nourricières au processus d'examen des installations d'écoles secondaires comme contributeurs permanents à la base d'information en appui au processus décisionnel du CEI. L'inclusion de toutes les écoles nourricières à titre de membres votants à un CEI qui se penche sur l'avenir d'une école secondaire pourrait s'avérer compliquée si plusieurs écoles nourricières étaient en cause. Toutefois, dans le cas présent, étant donné qu'il n'était question que d'une seule école, cela aurait pu être possible. Du moins, des occasions officielles de discussion des travaux du CEI durant les réunions du conseil école-collectivité du CCPS auraient aidé à recueillir et à intégrer les points de vue des parents et des élèves en question. De plus, l'information sur les travaux et les délibérations du CEI aurait pu être incluse dans les programmes des écoles nourricières de la PPHS.

QUESTION 5 Préoccupations sur la communication

A) Défaut de consigner les demandes ou l'information sur le CEI sur le site Web du Conseil

Signataires de la pétition et points de vue de membres de la collectivité :

Les signataires de la pétition soulignent qu'en vertu de la procédure 6.1 d'examen des installations destinées aux élèves du DDSB, « toute information ou demande présentée au CEI ou élaborée par celui-ci sera affichée sur le site Web du Conseil et mise à la disposition du grand public sous forme imprimée ». [Traduction] Ils allèguent que toute l'information n'a pas été affichée sur le site Web du Conseil. Ils font référence en particulier au rapport du MAAARO sur l'importance des petites écoles rurales, qui a reçu l'approbation du CEI. Une motion pour inclure le rapport dans le dossier d'information remis au CEI a été adoptée. Toutefois, le rapport ne s'y trouve pas et n'a pas été mis à la disposition du public, en version imprimée.

Les signataires de la pétition affirment qu'étant donné que le CEI, qui est composé majoritairement de membres du personnel du DDSB, a refusé de fournir l'information en question, les membres de la collectivité ont dû soumettre des demandes d'accès à l'information pour obtenir les renseignements détenues par quelques-uns des membres du personnel du CEI. Ils soutiennent que ces demandes et l'information se rapportant au CEI n'ont jamais été communiquées aux autres membres du CEI, ou affichées sur le site Web du Conseil, ou encore mises à la disposition du grand public en version imprimée. Les signataires de la pétition affirment également qu'on a apporté l'une de ces demandes, celle portant sur le financement de la construction de l'annexe à la Port Perry High School, à une séance de travail du CEI, que le secrétaire du CEI s'en est emparé et que la demande n'a jamais été communiquée aux autres membres du CEI ou au public.

Réponse du Conseil :

Toute l'information fournie dans le dossier remis au CEI, qui vise à aider les membres du CEI à effectuer le travail requis pour remplir leur mandat, a été affichée sur le site Web du Conseil. Des documents d'information ou des documents visant à apporter des clarifications, présentés sous forme de notes d'information complémentaire, sont ajoutés au dossier d'information remis au CEI. Pour ce qui est de l'incident mentionné par les signataires de la pétition, à savoir qu'on aurait présenté au Comité un document, sans toutefois lui laisser le document, il s'agit d'un avis juridique sur l'établissement d'une école secondaire au sein de la CHS. L'avis original a été retiré parce qu'on y faisait mention d'une école particulière. Un résumé de l'avis a toutefois été laissé entre les mains du CEI. Même si les notes d'information complémentaire n'avaient pas besoin d'être approuvées par le CEI, elles ont été élaborées en réponse à l'article 10.9 du

document sur le mandat dans la procédure n^o 7113 du DDSB, en vertu de laquelle le président du CEI doit diffuser l'information auprès de tous les membres du CEI lorsque les commentaires et suggestions de la collectivité sont fournis à chaque membre du CEI. Dans bien des cas, le président du CEI et/ou le secrétaire du CEI rend compte au CEI sur les présentations de la collectivité ou les questions posées aux réunions des conseillères et conseillers du DDSB. Tout travail entrepris par le CEI a été affiché sur le site Web du DDSB avec l'approbation du CEI.

À la huitième séance de travail, le président du CEI a informé le CEI que le document du MAAARO avait été présenté à la réunion du comité directeur du Conseil et que le document était disponible aux fins d'examen par les membres du CEI, en attendant qu'une motion soit adoptée pour soumettre le document à l'étude du CEI. Il a été décidé par consensus que le document serait envoyé par courriel aux membres CEI pour leur donner l'occasion d'examiner le document avant son insertion dans le dossier remis au CEI à la neuvième séance de travail. Le 13 juin 2012, l'adjoint administratif du CEI a envoyé le lien au document aux membres du CEI pour leur donner l'occasion d'examiner le document. Le document a par la suite été présenté à la neuvième séance de travail qui a eu lieu en septembre, après la pause estivale du CEI, et une motion a été déposée et adoptée pour l'ajout du document au dossier remis au CEI. Une version électronique a par la suite été envoyée par courriel au CEI. Il a également été publié sur le site Web à la suite de la neuvième séance de travail.

Toutes les demandes de renseignements approuvées par le CEI, soumises par la personne-ressource du CEI, ont été traitées en temps opportun, tel que mentionné dans le procès-verbal approuvé du CEI fourni dans le dossier remis au CEI, ainsi que les demandes de renseignements du CEI indiquées sur la feuille de suivi des demandes de renseignements. Tel qu'énoncé dans le procès-verbal approuvé par le CEI de la quatrième séance de travail, on a rappelé au CEI que toute question, préoccupation ou révision de document du CEI demandée par un membre du CEI serait soumise à l'étude de tous les membres du CEI durant les séances de travail prévues.

Dans le procès-verbal approuvé par le CEI de la huitième séance de travail, le personnel a remarqué que le financement de la construction de l'annexe à la Port Perry High School s'inscrivait dans le cadre d'une initiative d'élimination des subventions d'immobilisations du ministère de l'Éducation, qui prévoit que les fonds soient utilisés pour de nouvelles constructions seulement. Dans les renseignements complémentaires – Douze – distribués durant la quatrième assemblée publique, des précisions ont été apportées pour indiquer que la construction d'une annexe à la Port Perry High School était une solution plus économique pour assurer à l'école des locaux spécialisés. Ces documents sont fournis dans le dossier remis au CEI, de même qu'un dossier d'analyse aux fins de comparaison de la construction d'une annexe à la Port Perry High School et de la rénovation des salles de classe existantes. De plus, le CEI a reçu un rapport du conseil public concernant l'appel d'offre pour des travaux de rénovation à la PPHS.

Enfin, une fois approuvés par le CEI, tous les procès-verbaux des réunions du CEI seront affichés sur le site Web.

Point de vue de la facilitatrice :

Le rapport du MAAARO et les renseignements détaillés sur la demande de financement pour la construction de l'annexe à la Port Perry High School ont été ajoutés au dossier remis au CEI et mis à la disposition des membres du CEI. De plus, les deux ensembles de documents ont été examinés durant la réunion du CEI, le personnel fournissant des explications au besoin comme l'indique le procès-verbal de la réunion qui a été affiché sur le site Web. Il est donc étonnant que les signataires de la pétition fassent de telles affirmations, à savoir que les documents n'ont pas été communiqués au comité et qu'ils n'ont pas été affichés sur le site Web quand il existe clairement des preuves du contraire.

À l'exception de la demande pour les taux de réussite, qui a été rejetée par un vote du CEI, tout autre document demandé a été fourni une fois disponible. C'est aux membres du CEI de demander l'information dont ils ont besoin indépendamment de la possibilité de consulter d'autres sources, que ce soit auprès du gouvernement provincial ou en faisant une demande d'accès à l'information. Je suis convaincue que lorsqu'une demande d'information a été présentée directement au personnel durant l'examen du CEI, elle a été traitée de façon appropriée et l'information demandée a été fournie.

B) Défaut de fournir de l'information en langage clair

Point de vue des signataires de la pétition et de membres de la collectivité :

Les signataires de la pétition affirment qu'un certain nombre des documents demandés par le CEI étaient vagues, confus ou inaccessibles ou encore n'avaient pas du tout été fournis. Par exemple, un membre du CEI (titulaire d'une maîtrise en administration des affaires) a demandé d'obtenir de l'information détaillée sur les réparations de 1,5 M\$. Elle allègue que le personnel lui aurait dit que l'information était trop compliquée pour elle et aurait refusé de lui fournir l'information, qui d'ailleurs n'a jamais été présentée au CEI.

Voici d'autres exemples de cas présumés où l'information fournie n'était pas présentée dans un langage clair :

- une liste de 13 grands projets de réparations à la CHS aurait été remplacé par une liste de 10 projets offrant de l'information vague / moins détaillée;
- une explication peu claire de la formule de financement en fonction du nombre d'enseignantes et enseignants;

- le site Web du CEI du DDSB n'est pas organisé ou étiqueté de manière conviviale. Par exemple, le rapport technique n'est pas classé dans la section des rapports techniques mais plutôt dans celle des renseignements complémentaires n° 6, qui contient plus de 100 pages de données sans index. Il y a 13 sections de renseignements complémentaires. Étant donné le volume des données, les membres de la collectivité seraient obligés de parcourir des milliers de pages pour trouver l'information recherchée;
- on compte 167 pages de courriels de membres de la collectivité portant sur l'examen des installations du palier secondaire de Scugog qui n'ont ni index, ni en-têtes. À cause de cela, il est difficile pour les membres de la collectivité de trouver de l'information documentaire sur les nouveaux scénarios ou toute discussion sur les options pour la Cartwright High School.

Réponse du Conseil :

Tous les renseignements demandés par le CEI ont été présentés de façon claire pour les membres du CEI. Lorsque les membres demandaient que les données soient présentées différemment pour faciliter la compréhension, le personnel-ressource du CEI s'est conformé à la demande. À titre d'exemple, les coûts de transport ont été publiés dans les renseignements complémentaires du dossier de présentation au CEI. À la demande des membres du CEI, le personnel a reformaté les données contenues dans le dossier de présentation au CEI. Après avoir été reformatées, les données ont été présentées au CEI.

Toute demande de renseignements présentée par le personnel-ressource du CEI a été fournie en temps opportun, tel que mentionné dans le procès-verbal approuvé par le CEI inclus dans le dossier de présentation au CEI, ainsi que les demandes de renseignements du CEI indiquées sur la feuille de suivi des demandes de renseignements qui sont également incluses dans le dossier remis au CEI. Tel qu'énoncé dans le procès-verbal approuvé par le CEI de la quatrième séance de travail, on a rappelé au CEI que toute question, préoccupation ou révision de documents du CEI demandée par des membres du CEI serait soumise à l'étude du CEI durant les séances de travail prévues. Le suivi de ces demandes a été présenté dans le dossier de présentation au CEI.

Des documents d'information ou des documents visant à apporter des clarifications, présentés sous forme de notes d'information complémentaire, sont inclus dans le dossier de présentation au CEI, qui contient des renseignements supplémentaires pour appuyer les discussions du CEI. Contrairement aux allégations selon lesquelles on avait refusé de fournir à des membres du CEI l'information en prétextant qu'il n'allait pas la comprendre, le personnel a fourni des explications non techniques et les documents techniques originaux. Par exemple, les notes d'information complémentaire ajoutées

aux notes du 10 octobre 2012 comprenaient le rapport de vérification de 80 pages de Stantec sur la CHS ainsi que le résumé de 12 pages du coût des activités par élément. Cette information a été expliquée en termes profanes dans les notes et ajoutée au dossier remis au CEI. Bien que les notes d'information complémentaire n'aient pas besoin d'être approuvées par le CEI, elles ont été élaborées en réponse à la procédure n^o 7113 du DDSB, article 10.9, du mandat, qui exige que la président / le président du CEI diffuse l'information auprès de tous les membres lorsque des commentaires de part de la collectivité sont présentés à un membre du CEI. Dans bien des cas, la présidente/le président et/ou la/le secrétaire du CEI a fait état au CEI des présentations de la collectivité ou des questions posées durant des réunions des conseillères et conseillers du DDSB. Tout travail entrepris par le CEI a été affiché sur le site Web du DDSB après approbation du CEI.

Les 13 grands projets de réparation requis, qui ont été répartis dans différentes catégories générales, sont indiqués dans la liste originale remise au CEI. Lorsque des membres ont demandé d'obtenir plus de détails, une liste plus précise d'« activités de réparation », telles que résumées dans le système ReCapp, leur a été fournie.

Le DDSB a inclus de l'information sur la dotation dans le dossier original de présentation au CEI et, durant la huitième réunion du comité de travail, a fait venir l'agent des opérations du Conseil en matière de dotation pour apporter des précisions au CEI au besoin. Après ces discussions, les membres du CEI n'ont demandé aucun autre renseignement sur le sujet et n'avaient aucun suivi de renseignement à faire.

Le site Web du CEI du palier secondaire du DDSB est organisé de façon à suivre le dossier de présentation au CEI et est en ordre chronologique en fonction de la table des matières et du type de réunions (séances de travail et assemblées publiques). Cette pratique a toujours été utilisée pour tous les examens précédents de CEI du DDSB. La politique et la procédure n^o 7113 du Conseil sont muettes quant à la structure des affichages en ligne. Quoiqu'il en soit, le Conseil continue de prendre des mesures pour accroître la clarté du fort volume d'information publiée sur le site Web et est conscient de la profondeur et de l'étendue formidables de l'information à traiter dans ce genre de processus.

Point de vue du facilitateur :

De grandes quantités d'information ont été traitées durant le processus, tant dans le dossier original de présentation au CEI que dans le grand nombre de pages de renseignements complémentaires inclus en réponse à des questions ou des préoccupations particulières soulevées par des membres du CEI ou par le public durant les assemblées publiques du CEI ou par les observateurs aux séances de travail du CEI. Il aurait été presque impossible de fournir toute la documentation dans un format qui n'aurait pas exigé un certain niveau d'explication aux personnes qui ne sont pas

familiales avec ce genre de données ou d'information. Après avoir examiné la documentation fournie au CEI et l'information publiée sur le site Web et dans le dossier de présentation au CEI, je suis rassurée que des efforts ont été faits pour fournir l'information technique demandée ou requise par le CEI, et pour apporter des éclaircissements à l'information lorsque les membres du CEI demandaient à ce que l'information soit présentée de façon plus claire ou leur soit expliquée.

Les exemples donnés par les signataires de la pétition pour illustrer le manque de clarté de l'information sur les coûts de réparation et le financement de la dotation ont été abordés par le personnel du DDSB par écrit et dans les présentations du personnel au CEI. La documentation complémentaire montre également que des demandes de renseignements ont été reçues et traitées tout au long des délibérations du CEI. Toutefois, dans certains cas, des renseignements demandés par des membres du CEI, qui auraient pris beaucoup de temps à compiler, n'ont pas été fournis lorsque la demande n'avait pas reçu l'appui de la majorité des membres du CEI. La feuille de suivi des demandes d'information donne au CEI l'occasion d'examiner les questions et réponses en suspens. À la fin de l'examen du CEI, il ne restait plus de demande en suspens ou de question sans réponse dans les dossiers.

Le DDSB est conscient de la complexité de l'information affichée sur le site Web du CEI et s'efforce continuellement d'améliorer l'organisation et la présentation de l'information pour en assurer la rigueur et la clarté. Il y a évidemment encore matière à amélioration dans la publication et/ou la fourniture des dossiers écrits. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas eu de violation de la procédure n^o 7113 du DDSB à cet égard.

C) Défaut de donner à la collectivité une occasion de présenter ses points de vue et ses commentaires au CEI concernant l'examen des installations

Point de vue des signataires de la pétition et de membres de la collectivité :

Les signataires de la pétition soutiennent que la collectivité n'a pas eu accès au rapport du CEI ou au rapport du personnel avant la réunion annoncée du Conseil tenue le 19 novembre. Il avait été annoncé que les discussions porteraient sur l'examen des installations du palier secondaire de Scugog. Les questions qui seraient posées durant la réunion devaient être soumises au Conseil avant la réunion. Les présentations devaient être soumises huit (8) jours ouvrables avant les réunions du comité directeur. Le public ne savait pas ce que contiendrait le rapport du CEI étant donné que les scénarios approuvés avaient été changés à la dernière réunion du comité de travail et que le procès-verbal de cette réunion n'a jamais été mis à la disposition du public sur le site Web du Conseil. Les signataires de la pétition estiment qu'on n'a pas donné au public la chance de présenter ses points de vue et commentaires à la réunion annoncée. Subséquemment, des membres de la collectivité ont été autorisés à parler

aux conseillères et conseillers. Toutefois, le public n'a pas été avisé de la tenue de ces réunions par les médias ou par d'autres sources.

Les signataires de la pétition ont également affirmé que le procès-verbal de la treizième séance de travail du CEI du 30 octobre 2012 manque.

Réponse du Conseil :

Il a été mentionné que la collectivité n'a pas reçu le rapport du personnel sur l'examen des installations, du 19 novembre 2012, préalablement à la tenue de la réunion du Conseil, le 19 novembre 2012. Le DDSB a pour coutume d'envoyer aux conseillères et conseillers les ordres du jour des réunions à huis clos et des assemblées publiques 72 heures avant la tenue d'une réunion donnée. Le DDSB n'a toutefois pas pour coutume de rendre disponibles les rapports du personnel avant le jour même d'une réunion. Dans le rapport du personnel du 23 janvier 2012 qui a marqué le lancement de l'examen des installations du palier secondaire de Scugog, un tableau de la phase deux du processus d'examen des installations est fourni. Ce tableau énonce clairement les occasions de s'exprimer offertes à la collectivité, ainsi que le rôle que jouent les conseillères et conseillers. Il montre qu'en tenant la réunion du Conseil le 19 novembre, les conseillères et conseillers auraient le temps de recevoir et d'examiner le rapport du CEI et celui du personnel. Le tableau montre également que six (6) autres réunions étaient prévues pour permettre à la collectivité de s'exprimer, autre que celle du 19 novembre. Ce délai est conforme à la ligne directrice du Ministère. Plusieurs exposés sur le rapport du personnel et celui du CEI ont été présentés au Conseil par des membres de la collectivité durant les 76 jours, entre la réunion du Conseil du 19 novembre et celle du DDSB tenue en février au cours de laquelle les conseillères et conseillers ont rendu leur décision finale.

Point de vue de la facilitatrice :

Le processus de la deuxième phase de l'examen du CEI était clairement compris : du temps serait accordé, à la fin des délibérations du CEI, pour défendre leur point de vue auprès du DDSB sur les recommandations du 19 novembre 2012 formulées dans le rapport du CEI et dans le rapport final du personnel. Les membres de la collectivité étaient libres de faire part de leurs points de vue sur les deux rapports en question aux conseillères et conseillers et, en effet, de nombreux membres concernés de la collectivité ont fait valoir leurs points de vue durant les six réunions tenues entre novembre et février, lorsque les conseillères et conseillers ont rendu leur décision finale. Le processus de la première phase de l'examen du CEI, qui comprend toutes les délibérations du CEI, et le processus de la deuxième phase de l'examen, au cours de laquelle les membres de la collectivité peuvent faire valoir leurs points de vue directement auprès des conseillères et conseillers, ont été expliqués en détail dans le

rapport du 23 janvier 2012 qui a permis d'établir l'examen des installations du palier secondaire de Scugog et au début des délibérations du CEI.

À la dernière réunion du processus du CEI, les discussions ont porté sur deux des trois scénarios finaux et il est raisonnable de supposer que le public savait que la recommandation originale faite par le personnel dans son rapport du 23 janvier 2012 sur la fermeture de la CHS serait incluse dans le rapport final présenté à la réunion du 19 novembre 2012 ainsi que dans le rapport du CEI. Dans chacune des assemblées publiques du CEI, d'importants débats publics se sont déroulés sur le bien-fondé de la fusion de la CHS et de la PPHS. À la treizième séance de travail du CEI, le premier scénario a été examiné et inclus comme une des options présentées dans le rapport final du CEI après que la majorité des membres du CEI aient voté en faveur de l'inclure. Il aurait été étonnant que le Conseil envisage le premier scénario à la suite du rapport final du CEI ou de celui du personnel au Conseil compte tenu des discussions et des débats qui ont eu lieu durant les assemblées publiques. L'un ou l'autre des 22 autres scénarios examinés durant les délibérations du CEI aurait pu être présenté de nouveau à la treizième réunion du comité de travail qui avait été demandée par le CEI pour veiller à ce que toutes les options soient étudiées à fond dans l'intérêt des élèves.

Toute discussion survenue et toute décision prise ont été inscrites dans le procès-verbal de la troisième séance de travail du CEI tenue le 30 octobre 2012. Le procès-verbal a été approuvé et affiché sur le site Web du Conseil et pouvait être consulté par le personnel et par des membres de la collectivité. Un membre du CEI aurait fait savoir que le lien au procès-verbal ne fonctionnait pas; le problème technique aurait été réglé quelques jours après.

La réunion du 19 novembre du Conseil au cours de laquelle le rapport final du CEI et celui du personnel seraient présentés, suivie d'une période de 76 jours au cours de laquelle le public aurait l'occasion de faire part de ses points de vue dans le cadre de six réunions des conseillères et des conseillers, avaient été annoncées. Un avis annonçant la réunion du 19 novembre 2012 du Conseil était inclus dans le dossier remis au CEI et sur le site Web du Conseil ainsi que sur les sites Web de la CHS, de la PPHS et de la CCPS.

En ce qui concerne les questions et les présentations au Conseil durant la deuxième phase de l'examen du CEI, les membres du public pouvaient poser des questions ou faire part de leurs préoccupations durant la période de questions des réunions du Conseil sans préavis tant et aussi longtemps qu'ils indiquaient leur intention avant le début des réunions. Il était aussi permis de poser des questions supplémentaires connexes. Si les membres de la collectivité souhaitaient faire valoir leurs points de vue à un comité directeur du Conseil, ils auraient dû aviser le membre du personnel qui travaillait en collaboration avec les conseillères et conseillers. Toute l'information relative aux occasions pour le public de présenter ses points de vue et de poser des

questions au Conseil durant la deuxième phase du processus était fournie à la page sept du rapport du 23 janvier 2012 au Conseil, dans lequel il est recommandé d'établir un examen des installations du palier secondaire de Scugog, ainsi que dans le dossier d'information remis au CEI.

Suffisamment d'occasions ont été offertes au public de présenter ses points de vue sur le rapport final du CEI et sur celui du personnel durant les six réunions du Conseil tenues avant qu'il rende sa décision finale. La procédure n° 7113 du DDSB 7113 a été respectée en offrant aux membres de la collectivité suffisamment d'occasions pour faire valoir leurs points de vue auprès des conseillères et conseillers avant que le Conseil rende sa décision finale sur les installations des écoles secondaires de Scugog.

D) Défaut d'encourager la communication et de permettre aux conseils scolaires communautaires de participer

Point de vue des signataires de la pétition et de membres de la collectivité :

Le Cartwright Central Public School Council n'était pas autorisé à ajouter l'examen des installations du palier secondaire de Scugog à son programme. De plus, deux membres du CEI qui ont demandé de présenter leurs points de vue sur le CEI au conseil scolaire communautaire de la CCPS ont vu leur demande rejetée.

Les signataires de la pétition ont souligné que le président d'un autre CEI du DDSB a reconnu l'importance de la participation des conseils scolaires communautaires.

Réponse du Conseil :

Comme pour les examens précédents des installations du DDSB, les directeurs des écoles faisant l'objet de l'examen ont été encouragés à assurer continuellement la communication avec les conseils scolaires communautaires. Ceci s'ajoute aux sept bulletins qui ont été distribués à chacune des collectivités des écoles secondaires, ainsi que l'information fournie sur le site Web du Conseil. De plus, conformément à la procédure du Conseil, des annonces des assemblées publiques ont été publiées dans des journaux locaux. Plus particulièrement, les bulletins dans lesquels ont été annoncées les troisième et quatrième réunions ont été présentés au Cartwright Central PS pour en faire part à la collectivité. De plus, à la troisième réunion, le CEI a demandé au personnel de présenter les scénarios à l'étude pour les deux (2) écoles secondaires et la Cartwright Central PS. Ceci a été fait dans les bulletins des écoles secondaires et sur leurs sites Web. Un avis a également été affiché sur le site Web de la CCPS et dans le bulletin annonçant que les scénarios étaient disponibles au bureau de l'école. Tous les participants aux assemblées publiques ont reçu une version papier des exposés présentés par le personnel à la réunion.

Point de vue de la facilitatrice :

L'information relative aux délibérations et au processus du CEI a été communiquée directement aux conseils scolaires communautaires de la CHS et de la PPHS.

L'information sur le processus du CEI a été mise à la disposition de la Cartwright Central Public School, par le biais du bulletin scolaire, sur le site Web et auprès du bureau scolaire, mais pas de façon directe en la présentant durant les réunions du conseil scolaire communautaire de la CCPS. Étant donné que la Cartwright Central Public School n'était pas visée par l'examen des installations et ne faisait pas partie du processus officiel, il aurait été souhaitable que la communication de l'information au conseil scolaire communautaire de la CCPS soit prévue dans le processus pour permettre la collecte de manière plus ciblée des points de vue des parents. Le refus qu'un exposé sur le CEI par deux membres du CEI soit présenté s'explique peut-être du fait que l'exposé devait être présenté par des membres du CEI qui ne représentent qu'un des points de vue défendus. Peut-être qu'un aperçu du processus et les occasions de faire valoir ses points de vue auraient pu être soulignés à une réunion du conseil scolaire communautaire de la CCPS et les parents de la collectivité auraient pu être encouragés à soumettre leurs questions ou leurs commentaires au CEI pour examen.

Les dates des assemblées publiques ont été annoncées dans le bulletin scolaire distribué aux parents des élèves de la CCPS, et l'horaire des réunions a été mis à la disposition des parents intéressés au bureau de l'école et sur les sites Web de l'école et du DDSB.

Il n'y a eu aucune violation de la procédure n^o 7113 du DDSB en communiquant avec les conseils scolaires communautaires des deux écoles faisant l'objet de l'examen. Toutefois, la participation des écoles nourricières aux examens sur les installations des écoles secondaires serait une question que le Conseil pourrait aborder plus en détail dans sa politique existante.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS:

Je doute que quiconque qui a pris part aux discussions du présent examen administratif nierait la nette division entre les opinions sur le fonctionnement du CEI et le respect de ce dernier pour la lettre et l'esprit de la procédure n^o 7113 du DDSB. Cette division suivait généralement l'affiliation scolaire du présentateur ou de l'orateur prenant part au processus d'examen administratif. De façon générale, les membres de la collectivité qui s'opposaient à la fermeture de la CHS exprimé leurs différentes préoccupations quant à l'efficacité du processus. De même, ceux qui se sont dit satisfaits du processus étaient le plus souvent des parents, des membres du personnel, des élèves ou des membres de la collectivité associés à la PPHS.

Les échanges survenus entre des membres de la collectivité, en particulier durant les assemblées publiques du CEI, ont laissé au sein du canton de Scugog des traces qui prendront du temps à s'effacer. Durant les réunions que j'ai tenues à Scugog, j'ai entendu les commentaires de membres de la collectivité de la CHS, y compris des membres du personnel et des élèves de l'école, qui estimaient qu'il était temps de tourner la page et que les besoins des élèves de la CHS seraient bien satisfaits dans leur nouvelle école. En effet, d'importantes mesures ont été prises ce printemps pour aider les élèves à faire la transition vers la PPHS tout en reconnaissant et en célébrant les nombreux aspects positifs de leurs expériences à la Cartwright High School. Ces activités sont décrites brièvement à l'annexe E.

Après un examen approfondi de la présentation des signataires de la pétition, des présumées violations du processus et des réponses du DDSB, et à la suite de longues et profondes discussions avec les membres du CEI et de l'examen de leur correspondance, je conclus que le DDSB n'a pas violé sa procédure n^o 7113 en menant un examen des installations en vue de se pencher sur les options d'accueil pour les élèves du palier secondaire de Scugog.

J'ai toutefois trois recommandations à faire au DDSB, qui devraient être incluses dans sa politique. Mes deux premières suggestions visent à répondre à un certain nombre de questions soulevées sur le degré élevé d'antagonisme apparent durant certains débats. Ma troisième suggestion vise à veiller à ce que les opinions des parents, des élèves et du personnel des écoles nourricières à l'intention des écoles faisant l'objet de l'examen soient recueillies de façon plus ciblée. Ces trois recommandations découlent des entretiens que j'ai eus avec des membres du CEI et les signataires de la pétition.

Première recommandation : établissement d'une clause pour un vote secret au sein du CEI

L'inclusion d'une telle option à la procédure n^o 7113 du DDSB, qui pourrait ou non être mise en œuvre selon la volonté des membres d'un CEI particulier, pourrait aider à réduire quelque peu les divisions qui surviennent naturellement au sein de groupes lorsque des points de vue fermement défendus peuvent sembler offensants ou menaçants pour certains membres d'un groupe. Des membres du CEI ont fait valoir qu'un vote à bulletin secret aurait pu faciliter les choses pour le CEI, dont le mandat était de relever et d'approuver différents scénarios visant à régler les problèmes d'accueil dans les écoles visées.

Deuxième recommandation : participation appropriée et respectueuse aux assemblées publiques

Tel que mentionné à plusieurs reprises dans le présent rapport, de nombreuses personnes estimaient que le ton et le contenu conflictuel de quelques-uns des propos prononcés durant les assemblées publiques ont fait dérailler des débats utiles et

fructueux et ont créé un climat malsain et inhibant. Quelques-uns des membres du personnel et de la collectivité qui ont abordé le sujet avec moi se sont dits consternés de voir ce genre de comportements continuer à être toléré au détriment de discussions raisonnées visant à recueillir de l'information et à résoudre des problèmes. Bien que le DDSB ne souhaite pas restreindre de façon trop hâtive et directe la capacité du public de s'exprimer librement, il devrait peut-être envisager d'inclure dans sa politique/procédure une clause qui précise les mesures que peut prendre le président d'une assemblée publique lorsque ce genre d'échanges qui nuisent à la tenue d'un dialogue respectueux et à l'inclusion des différents points durant les délibérations ont lieu.

Troisième recommandation : options assurant la participation directe des conseils scolaires communautaires des écoles nourricières dans un examen des installations d'écoles secondaires.

Plusieurs signataires de la pétition, membres de la collectivité et membres du CEI ont mentionné qu'ils auraient aimé entendre directement le point de vue des élèves de cycle supérieur, du personnel et des parents des élèves de la Cartwright Central Public School, qui aurait été pris en compte durant l'étude des options d'accueil pour les écoles secondaires et de programmes à Scugog. Durant l'examen des installations, de l'information avait été mise à la disposition de la collectivité de la CCPS dans des bulletins scolaires et dans les avis annonçant la tenue des assemblées publiques. Toutefois, bien que demander à tous les conseils scolaires communautaires d'écoles nourricières de se joindre officiellement à un examen des installations visant à étudier les options d'accueil pour des écoles secondaires dans une zone donnée puisse s'avérer un processus lourd, créer des occasions pour les personnes et les groupes associés aux écoles élémentaires touchées n'aiderait qu'à éclairer les délibérations. Le DDSB devrait peut-être envisager des façons de réaliser cet objectif et d'en tenir compte dans sa politique.

En conclusion, Madame la Ministre, je vous suis reconnaissante de m'avoir fourni l'occasion de mener cet examen administratif et d'offrir des conseils à cet égard. Des personnes compétentes et consciencieuses – les conseillères et conseillers, les parents, les élèves, le personnel et les membres de la collectivité – ont investi temps et énergie dans l'étude d'options viables qui assurent le meilleur emploi possible des ressources humaines et matérielles disponibles pour répondre aux besoins des élèves des écoles secondaires de Scugog.

Le présent examen des installations a été marqué par des opinions très arrêtées, et les échanges qui en ont résulté ont parfois laissé tous ceux concernés découragés. De façon générale, les signataires de la pétition croient que l'importance que revêt la Cartwright High School pour sa collectivité n'était pas pleinement appréciée, une croyance qui a influencé toutes les autres considérations dès le début. Malgré ces

divergences d'opinions et le climat très tendu qui régnait, les membres du CEI ont persévéré tout au long des 13 séances de travail et les 4 assemblées générales, qui ont été par moments acrimonieuses, et ont soumis à l'étude des conseillères et conseillers les trois solutions qu'ils croient les meilleures possibles.

Étant donné mon expérience de l'évaluation de l'efficacité et de l'intégrité des processus d'examen des installations, je peux affirmer que le DDSB a mené cet examen de bonne foi et en tenant compte des exigences de la procédure n^o 7113 de même que des besoins et des vues des collectivités concernées.

Je crois que le DDSB continuera à collaborer avec ses collectivités afin d'améliorer continuellement ses processus pour assurer aux élèves le meilleur environnement d'apprentissage possible.

Il n'existe pas de processus parfait et j'ai fait plusieurs suggestions qui pourraient éventuellement, si elles étaient appliquées, aider à atténuer les tensions qui ont marqué par certains moments l'examen des installations.

Les fusions d'écoles et les décisions sur l'utilisation sage des ressources publiques pour offrir le meilleur enseignement possible à tous les élèves s'avèrent très difficiles pour les conseils scolaires ainsi que pour les familles touchées et pour les membres concernés de la collectivité. Après avoir visité les deux écoles secondaires faisant l'objet de l'examen de même que l'école élémentaire nourricière de la Cartwright High School, je sais que ce qui est dans le meilleur intérêt des élèves est au cœur des préoccupations des adultes présents dans la vie de ces élèves, tant à la maison qu'à l'école. Je suis convaincue que les élèves qui fréquentent les écoles secondaires de Scugog seront bien servis dans l'avenir par un excellent établissement qui leur offrira des programmes diversifiés de haute qualité qui répondent aux différents besoins des élèves qui devront œuvrer dans un monde complexe et exigeant.

Le tout, respectueusement soumis,

Joan Green
Facilitatrice indépendante

APPENDIX A

THE DURHAM DISTRICT SCHOOL BOARD - 7113 - Procedure - Pupil Accommodation Review

1.0 Statement:

The Durham District School Board is committed to providing a full range of educational opportunities and to enhancing the learning environment in its schools.

The Board recognizes that various accommodation factors, including changing demographic patterns, student enrolment, changes in curriculum and facility conditions, affect its ability to deliver educational services efficiently and effectively. The Planning Department within the Facilities Services Department is continuously engaged in the short and long-term study of these accommodation factors. One or a combination of these factors may trigger the need to develop alternative solutions to student accommodation including the closure of a school or schools and/or the consolidation of two or more schools. Any of these scenarios may also result in the movement of program and boundaries for the schools under review.

This Procedure implements the requirements of the Pupil Accommodation Review Guideline issued by the Ministry of Education in June 2009. This Guideline and the Ministry of Education's Administrative Review of Accommodation Review Process are to be posted on the Board's Website and to be made available at the Board's office.

The Board supports the concept of the Ministry of Education-required Terms of Reference and the final School Information Profile(s) providing the foundation for discussion and analysis of accommodation options leading to school accommodation recommendations. These recommendations may help the Board of Trustees make accommodation-related decisions to benefit the students in the identified review area.

1.1 Scope:

This procedure applies to schools offering elementary or secondary regular day-school programs. The following outlines circumstances where the Board is not obligated to undertake an accommodation review in accordance with the Ministry of Education's Pupil Accommodation Review Guideline. As indicated in the Ministry of Education's Pupil Accommodation Review Guideline, should the Board be required to address the situations listed below, the Board will consult with the local community about its proposed options prior to making a decision.

- Where a replacement school is to be rebuilt by the Board on the existing site, or rebuilt or acquired within the existing school attendance boundary as identified through the Board's existing policies;
- When a lease has been terminated;
- When a Board is planning the relocation in any school year or over a number of school years of a grade or grades or a program, where the enrolment constitutes less than 50% of the enrolment of the school; this calculation is based on the enrolment at the time of the relocation or the first phase of a relocation carried over a number of school years;
- When a Board is repairing or renovating a school, and the school community must be temporarily relocated to ensure the safety of students during the renovations;
- Where a facility has been serving as a holding school for a school community whose permanent school is over-capacity and/or is under construction or repair.

1.2 Exception to Procedure

The Accommodation Review processes for the East Oshawa Secondary Schools and the South West Whitby Elementary Schools approved by the Durham District School Board on May 19, 2009 are undertaken in accordance with Policy #7113 and Procedure #7113 as they existed on May 19, 2009.

2.0 Annual Review of School Accommodation:

2.1 An annual review of the Board's elementary and secondary schools is to be undertaken by the Area Superintendents of Education with the assistance of Facilities Services to identify:

2.1.1 Schools where current and/or projected enrolment declines would compromise program offering and extra-curricular or co-curricular offerings;

2.1.2 Schools with enrolment declines leading to sustained underutilization of the buildings;

2.1.3 Schools where required repair, renewal or upgrading costs are greater than or approaching the replacement cost of the building.

2.2 Staff shall prepare a report for the Board of Trustees that analyzes student enrolments in schools and other relevant factors including those listed above, in order to determine whether there is a need to consider possible closure and/or consolidations of a school or group of schools. Any of the points above or a combination may result in a

recommendation for an Accommodation Review to determine whether school closure or consolidation would result in improved educational opportunities for elementary or secondary students of the Board.

2.3 Wherever possible, the accommodation review process being proposed should focus on a group of schools within a planning area, rather than a single school, in an effort to develop feasible and practical solutions for the accommodation of students within the planning area.

2.3.1 A planning area is a previously defined sub-area of the Board's jurisdiction in which the location of the schools are close enough to each other to impact the accommodation needs of students and to impact the ability of the Board to support program needs.

2.4 Prior to making a decision to close a school, the Board will undertake a thorough review of all relevant information and options. Such reviews will include a determination of the value of the school to the students, the community, the school system and the local economy. The Board will, through the establishment of an Accommodation Review Committee, consult with all interested stakeholders in the review process and will provide opportunities for public input with ample notice of Public Meetings being provided.

2.5 Wherever possible, a school should only be subject to an Accommodation Review once in a five-year period, unless there are extenuating circumstances as determined by the Board.

3.0 Establishment of Accommodation Review Committee:

3.1 Following consideration of the staff report, the Board may initiate an Accommodation Review process which is a dual-phased community consultation process.

3.1.1 Phase one consists of the establishment, by the Board, of an Accommodation Review Committee (ARC) that will be charged with reviewing and making recommendations on the accommodation options for the school or group of schools referred to it for study. The ARC will be required to engage in community consultation to help the ARC Members develop recommendations on the accommodation solution for the Board to consider. The ARC's recommendations will form part of the ARC's Report.

3.1.1.1 The Superintendent of Education for the school or group of schools under review will be appointed by the Board to Chair the ARC.

3.1.1.2 The Superintendent of Education/Facilities Services for the Board will be appointed by the Board as Secretary of the ARC.

3.1.1.3 Trustee(s) for the affected administrative area of the Board may be non-voting members of the ARC. Trustees will signify their intention with regard to membership at the time of the establishment of the ARC.

3.1.1.4 The membership of the ARC shall include, but not be limited to, the Members of the school community and the community at large as set out in the Terms of Reference (Appendix A).

3.1.2 Phase two consists of the Trustees receiving the ARC Report as well as the Staff Report to consider as support in arriving at final decisions. Community members will have access to both reports and will have the ability to consult with Trustees after the Reports are submitted to the Trustees and up to the Board Meeting where a final decision is made by the Trustees.

3.2 Within twenty-five days of its decision to establish an ARC, the Board shall provide written notice of this decision to the parents of the students and the staff of the affected schools and the Clerk of the area municipality. Notice of the decision shall also be posted on the Board's Website.

3.2.1 Notwithstanding the maximum time of twenty-five days' notice, the Board shall make every effort to provide written notice within five days of its decision.

4.0 Terms of Reference:

4.1 When an ARC is appointed, the Board is to provide the ARC with a Terms of Reference (TOR) document that describes the ARC's mandate. The TOR template is found in Appendix A of this document.

4.2 The Board may review and revise the TOR template prior to a decision leading to the establishment of an ARC if the situation so warrants.

4.3 The ARC is required to comply with the Terms of Reference set out in Appendix A of this Procedure.

4.4 The ARC's mandate is to refer to the Board's educational and accommodation objectives in undertaking the school accommodation review and reflect the board's strategy for supporting student achievement.

4.5 The TOR must contain reference criteria that frame the parameters of the ARC discussions. These criteria are to include the educational and accommodation criteria for examining schools under review and proposed accommodation options.

4.6 The TOR must identify the ARC membership and the role of voting and non-voting Members, including Board and school administration. Describe procedures for the ARC, including meetings; material, support and analysis to be provided by board administration; and the material to be produced by the ARC.

5.0 School Information Profile

5.1 The Board is required to complete a School Information Profile (SIP) that it has developed to help the ARC and the community understand how well the school or schools under review meet the objectives of the reference criteria set out in the TOR. The same SIP must be used for each school under review.

The Board may review and revise the SIP template prior to beginning an ARC if such revisions are warranted.

The SIP template is attached as Appendix B.

5.2 The SIP is to include data for each of the following four considerations about the school(s) under review:

2.1.1 Value to the Student

2.1.2 Value to the Community

2.1.3 Value to the School Board

2.1.4 Value to the Local Economy

5.3 Each school's value to the student takes priority over other considerations about the school.

5.4 The completed SIPs are to be provided to the ARC for discussion, consultation and modification based on new or improved information. The ARC is then responsible for finalizing the SIP for each school under review.

2.3.1 The ARC is encouraged to introduce other factors that could be used to reflect the local circumstances and priorities which may help to further educate the community about the schools.

2.3.2 The Completed SIPs are to be provided to the ARC within the first two Working Meetings of the process.

5.5 The final SIP and the TOR will provide the foundation for discussion and analysis of accommodation options.

6.0 Communications and Timelines

6.1 All information or requests provided to the ARC or developed by the ARC will be posted on the Board's Website and made available to the general public in printed form.

6.1.1 Information of a technical nature is to be provided in plain language.

6.2 The ARC is required to hold a minimum of four Public Meetings to consult with the community on the accommodation needs for the students in the school or schools under review.

6.3 Public meetings must be well publicized, in advance, through a range of methods and held at the school(s) under review, if possible, or in a nearby facility if physical accessibility cannot be provided at the school(s). Public meetings are to be structured to encourage an open and informed exchange of views.

6.4 Within four months of the Board's decision to establish an ARC, the ARC shall give notice that it will be convening the first of four Public Meetings in connection with the accommodation review process.

6.4.1 Notice of the first of the four Public Meetings is to be published at least thirty calendar days prior to the meeting date.

6.4.2 Notice of subsequent Public Meetings is to be published at least fourteen calendar days prior to the meeting date.

6.5 Written notice of the Public Meetings shall be provided to the parents of the students and the staff of the affected schools, the Clerk of the area municipality and all trustees. Notice of the Public Meetings shall be advertised in the local newspaper(s) and posted on the Board's Website.

6.6 Beginning with the first Public Meeting, the public consultation must be no less than 90 calendar days and no more than 120 calendar days unless otherwise approved by the Board. The consultation period shall exclude Summer vacation, Christmas break and Spring break, including adjacent weekends.

6.7 Within thirty calendar days of the final Public Meeting of the ARC, or as soon as practicable, the ARC shall submit its Report containing recommendations concerning school accommodation solutions to the Director of Education.

6.7.1 The Board shall post the ARC Report on its website and make hard copies available to the public on request.

7.0 Staff Analysis and Board Consideration of the ARC Report

7.1 Board staff shall review and analyze the ARC Report. Following such a review, Board staff shall prepare a report to the Board detailing the findings and recommendations of the ARC Report.

7.1.1 The Staff report shall also provide staff's analysis and recommendations in regard to the accommodation issues considered and addressed by the ARC.

7.2 The Board shall notify the public that it will be considering the ARC Report and the Board staff report at a Public Meeting where members of the public shall be afforded an opportunity to present their views and comments to the Board in regard to the accommodation review.

7.2.1 The notice shall also advise that the Board will not be adopting recommendations at this meeting nor otherwise deciding on the outcome of the accommodation review.

7.2.2 The Chair of the ARC will present the ARC Report to the Trustees while the Director of Education will present the Board staff report related to the ARC Report to the Trustees.

7.2.3 Written notice of the Board meeting shall be sent to the parents of the students and the staff of the affected schools, the Clerk of the area municipality and all trustees. Notice of the Board meeting shall also be advertised in the local newspaper(s) and posted on the Board's Website.

7.3 Following the Board meeting where the Trustees formally receive both reports for their consideration, the Board shall provide at least sixty calendar days' notice of a second Public Meeting at which the Board shall vote on the recommendations related to the Accommodation Review. The sixty-day notice period shall exclude Summer vacation, Christmas break and Spring break, including adjacent weekends.

7.3.1 Written notice of the Board meeting shall be sent to the parents of the students and the staff of the affected schools, the Clerk of the area municipality and all trustees. Notice of the Board meeting shall also be advertised in the local newspaper(s) and posted on the Board's Website.

7.4 If the Board adopts a resolution to close a school or schools, the Board shall establish timelines that will govern the closure of the school or schools.

Terms of Reference – Appendix A

1. The Terms of Reference document has been developed in accordance with the Ministry of Education's Pupil Accommodation Review Guideline of June 2009.

2. Scope of this Pupil Accommodation Review

2.1 Review Area

This accommodation review involves the following schools within the Insert Name Planning Area:

List Schools and Addresses

3. ARC Mandate

3.1 The Accommodation Review Committee is to review and make recommendations for a preferred accommodation solution (closure, consolidation, construction, etc.) for the students associated with the schools listed above. The Accommodation solution is to support the Board's goal of improving student achievement through the provision of strong educational programming and opportunities in safe, healthy and accessible learning environments. In doing so, the ARC should evaluate as many scenarios or opportunities within the identified planning area to determine if any of these scenarios or opportunities offer long-term accommodation stability to students while effectively utilizing Board facilities.

Special Board instructions (usually contained as part of the Board resolution triggering an ARC and provides part of the mandate specifically designed for the school community under review)

4. ARC Membership and Support

4.1 The ARC is to include membership drawn from the community, including, parents, educators, board officials and community members. Wherever possible representation is to include:

- Superintendent of Education for the school or group of schools under review as the Chair the ARC;
- The Superintendent of Education/Facilities Services for the Board as the Secretary of the ARC;
- Trustees for the affected administrative area of the board may serve as non-voting members of the ARC.

- The principals from the schools under review;
- One teacher representative from each of the schools under review;
- One non-teacher representative (i.e., custodian, secretary, educational assistant) from each of the schools under review;
- Up to two parent representatives (i.e., School Community Council Members) as selected by the principal for each of the schools under review;
 - Up to two additional members of the community
 - Where more than one member of the community sits on the ARC, there must be no more than one community member representing a specific interest or school community

4.2 Board staff will provide resource support to the ARC:

- Administrative support for minute taking
- Dedicated resources to enable the ARC to understand the issues that exist and to provide:
 - support to ensure compliance with the Board's policy and procedure
 - information relevant to the mandate of the ARC as requested by the ARC
 - information relevant to the mandate of the ARC to support community questions or requests
- If the ARC Chair sees a need for additional expertise or if additional expertise is requested by the ARC, ARC Resource guests may be invited to attend specified meetings

5. ARC Procedures

5.1 The ARC will consult with the community through a minimum of four Public Meetings. Other forms of communication are encouraged and may take the form of e-mails, feedback forms, voicemail, school community council updates, newsletters, etc.

During the consultation period, the ARC must ensure that a wide range of school and community groups are consulted to seek input and community feedback on options for accommodating students who would be affected by a school closure. These groups may include the school community councils, parents, guardians, students, teachers, the local community and any other interested parties.

5.2 Once an ARC has been established, there must be a minimum of 30 calendar days public notice provided prior to the first Public Meeting. Notices for the remaining three Public Meetings are to be publicized no later than 14 calendar days in advance of each of the Public Meetings.

5.3 Consultation will take place regarding the customized School Information Profile (SIP) completed by the Board and revised as necessary by the ARC. The SIP may be further revised based on input received from the consultation and then deemed to be finalized.

The ARC will also seek input and feedback from the community about the accommodation options and the ARC's Accommodation Report to the Director of Education. Discussions will be based on the SIP and the ARC's TOR.

5.4 To prepare for the required minimum four Public Meetings, the ARC is expected to schedule Working Meetings and all meetings will be conducted in an open, transparent and professional manner.

5.5 The ARC Chair is responsible for:

- Managing the development of the process according to the ARC mandate, the Terms of Reference and the supporting School Information Profile.
- Coordination of the activities of the ARC, requesting support, resources, and information relevant to the ARCs mandate from the DDSB staff.
- Ensuring completion of the ARC Report to the Board.

Recognizing the value of the ARC's contribution to the Board's ability to provide quality educational opportunities for its students, ARC Members must be prepared to make a commitment as it is expected that they attend all of the Working Meetings and the Public Meetings.

In the event that an ARC member will be absent from more than one meeting, The Chair of the ARC has the authority to address the attendance issue and recommend a solution.

6. Voting Structure of the ARC

6.1 All sitting Members of the ARC, excluding the ARC Chair and the ARC Secretary, are voting Members of the ARC. ARC Resource Staff are not Members of the ARC.

6.2 Trustees for the administrative area of the board are non-voting members of the ARC.

6.3 ARC Working Meetings may only proceed if there is a quorum of Members. Quorum will constitute 50 percent plus 1 of the voting Members of the ARC for the purposes of conducting a Working Meeting.

6.4 The ARC is encouraged to work on a consensus basis. Where a consensus cannot be reached, a simple majority of those voting Members in attendance (50 percent plus 1) will apply.

6.5 In the event that a member is unable to fulfill his/her duties on the ARC, the Principal of the affiliated school working with the Chair of the ARC may choose another representative. If a replacement cannot be found, the ARC will continue to function with quorum being recalculated.

7. Partnership Opportunities

The Board is to outline its capital planning objectives for the area under review in order to provide the ARC with context for the accommodation review processes and decisions. The Board is to provide five-year enrolment projections, by grade, for each school included in the review. In addition, if requested by the ARC, longer-term enrolment projections and/or school-age population data for the subject review area will be provided in order to support effective decision-making by the ARC.

- These capital planning objectives should take into account opportunities for partnerships with other school boards and appropriate public organizations that are financially sustainable, safe for students, and protect the core values and objectives of the school board.
- The Board is to inform the ARC of such partnership opportunities, or lack thereof, at the beginning of the ARC process – (first or second Working Meeting).

8. Reference Criteria

8.1 The ARC is to examine the school or group of schools under review from the perspective of the following criteria as the criteria relates to the existing situation and the projected situation – both physical and educational at the school or group of schools to better understand the rationale for the accommodation review. The ARC is to also examine the school or group of schools under review from the perspective of the following criteria as it assesses the impact of recommending accommodation options that would improve the school experience for the students in the school or group of schools under review.

- Declining school or program enrolments which currently impact or may limit a student's educational and social opportunity;

- The physical condition of a school or a group of schools which may impact the quality of the learning environment and/or limited financial resources of the Board;
- The presence of surplus instructional space within a school or a group of schools;
- The absence of sufficient instructional space within a school or a group of schools (which may impact a student's access to programming and physical resources e.g., gym, library).

9. Accommodation Options

9.1 The Board must present at least one alternative staff-developed accommodation option addressing the objectives and the reference criteria of the TOR for the ARC's consideration.

9.2 Where the Board's proposed alternative staff-developed accommodation option(s) include new capital investment, the Board staff will advise the ARC on the availability of funding. Where no funding exists, Board staff will propose how students would be accommodated if funding does not become available.

9.3 The ARC may create alternative accommodation options, consistent with the objectives and Reference Criteria outlined above.

9.4 ARC Resource Staff will provide the necessary data to enable the ARC to examine the options proposed. This analysis is necessary to assist the ARC in finalizing the Accommodation Report to the Director of Education.

9.5 Where the ARC recommends accommodation options that include new capital investment, the ARC Chair will advise the ARC on the availability of funding. Where no funding exists, the ARC, will propose how students would be accommodated if funding does not become available. ARC Resource staff will provide analysis support for this process.

9.6 All accommodation options developed by the Board staff or by the ARC are to address, at a minimum, where students would be accommodated; changes that may be required to existing facilities; program availability and transportation.

9.7 Accommodation options developed by the Board staff or by the ARC may result in recommendations in the ARC Report to close a school or schools, consolidate two or more schools, move programs or adjust attendance boundaries for the schools under review.

10. Meetings

10.1 The Goal of the Working Meetings is to ensure that information is prepared for presentation at each of the minimum four Public Meetings. The materials prepared will support the objectives and the reference criteria of this TOR and will help the ARC in its development of its Accommodation Report.

- ARC Resource staff will prepare a timeline outlining the work to be accomplished at each ARC Working and ARC Public Meeting.

10.2 The ARC Resource staff will work with the ARC to prepare all Working Meeting and Public Meeting agendas and materials. Meeting agendas and materials are to be reviewed and approved by the ARC prior to being made publicly available. All approved materials are to be e-mailed to the ARC Members and posted on the Board's Website. Meeting agendas are to be available by e-mail to the ARC Members and posted on the Board's Website at least 24 hours in advance of the scheduled meeting.

10.3 ARC Resource staff will ensure that accurate minutes (not verbatim) are recorded. These minutes are to reflect the key points of the discussions that take place and decisions that are made at Working Meetings and at Public Meetings. ARC Meeting minutes will be posted to the Board's Website after the minutes have been approved by the ARC.

10.4 Requests for information in keeping with the ARC's mandate and in keeping with the schools under review will be provided by ARC Resource staff in a timely manner for the ARC's use and if the information is requested from an external party, for the ARC's approval.

10.5 The ARC acknowledges that it may not always be possible to obtain responses to requests for information in time for the next scheduled meeting. If this occurs, ARC Resource staff will provide an estimated availability time.

10.6 All information provided to the ARC is to be posted on the Board's Website and made available in hard copy if requested.

10.7 The ARC Report which is a mandatory outcome of the ARC's work is to be submitted to the Director of Education by the Chair of the ARC. The Report is to be drafted in plain language.

10.8 The purpose of the minimum four ARC Public Meetings is to seek input and feedback from the community on:

- The Customized School Information Profile

- Presentation of the customized SIP is intended to help the community understand the current situation at the school or schools under review and the potential situation should action to improve the situation not be taken
- Community input may result in revisions to the customized SIP and its subsequent finalization
- Accommodation Options developed or supported by the ARC that address the needs of the students in the schools under review
- Community input may result in revisions to the Accommodation Options
- The ARC's Report to the Director of Education
- Report will contain the ARC's accommodation recommendations consistent with the objectives and reference criteria outlined in the TOR.
- Community input may result in revisions and/or refinements to the contents of the ARC's Report including the ARC's recommendations to the Board.

10.9 Community input on any aspect of the ARC's work is not limited to input at the minimum of four ARC Public Meetings. ARC Members may receive community information via e-mail, voicemail, School Community Councils, conversations with individual community members, etc. The ARC Members are responsible for ensuring that all input is shared with the Chair of the ARC for the Chair to disseminate to all ARC Members.

10.10 The minimum of four ARC Public Meetings are to be held in the school or schools under review or in a nearby facility if physical accessibility cannot be provided at the school(s).

10.11 ARC Members and community members attending ARC Working and/or ARC Public Meetings are required to sign in.

11.0 ARC Working Meeting requirements to support ARC Public Meetings

11.1 Prior to the First Public Meeting, the ARC's Working Meetings will focus on finalizing a Draft School Information Profile for each school under review for the Community's input.

- Prior to the First Public Meeting, tours of the schools under review will be made available to the ARC Members. Specific tour dates will be scheduled by ARC Resource Staff.

11.2 Prior to the Second Public Meeting, the ARC's Working Meetings will focus on developing alternative accommodation options that reflect practical educational solutions for the schools under review for the Community's input.

11.3 Prior to the Third Public Meeting, the ARC's Working Meetings will focus on refining its preferred accommodation options based on community and ARC Members' input and the drafting of the ARC's Report for Community's input.

11.4 Prior to the Fourth Public Meeting, the ARC's Working Meetings will focus on finalizing its ARC Report containing its recommendations to the Board for the Community's input.

11.5 ARC Working Meetings after the Fourth Public Meeting will focus on completing its Mandate and submitting the ARC Report to the Director of Education.

11.6 Written notice of the Public Meetings shall be provided to the parents of the students and the staff of the affected schools, the Clerk of the area municipality and all trustees. Notice of the Public Meetings shall be advertised in the local newspaper(s) and posted on the Board's Website.

11.7 Beginning with the first Public Meeting, the public consultation must be no less than 90 calendar days and no more than 120 calendar days unless otherwise approved by the Board. The consultation period shall exclude Summer vacation, Christmas break and Spring break, including adjacent weekends.

11.8 Within thirty calendar days of the final Public Meeting of the ARC, or as soon as practicable, the ARC shall submit its Report containing recommendations concerning school accommodation solutions to the Director of Education.

School Information Profile (SIP)

The Ministry of Education's Pupil Accommodation Review Guideline, June 2009, requires that the Durham District School Board develop a School Information Profile (SIP) and complete the SIP for each school under an accommodation review.

The ARC will discuss and consult about the SIP prepared by the Board for the schools under review and modify the profiles where appropriate. ARCs are encouraged to introduce other factors that could be used to reflect the local circumstances and priorities which may help to further educate the community about the schools.

This discussion is intended to familiarize the ARC Members and the community with the schools in light of the objectives and reference criteria set out in the TOR. The final SIP and the TOR will provide the foundation for discussion and analysis of accommodation options.

Planning Area: _____

School Name: _____

Address: _____

Program Offering

Program Offering	
Regular Track	.
French Immersion	.
Specialized (please provide type), i.e., Gifted	.
Other (please specify)	.

School Information

School Information	
Year Constructed	.
Distance to the next closest DDSB school, offering a similar program?	.
Size of permanent structure in m ²	.
Site Size in hectares	.
Green Space Size in hectares	.
School Ministry Rated Capacity	.
# of Portables on Site	.
# of Portables in Use on Site	.
Availability of Parking – Number of Parking Spaces	.
Designated Student drop-off and pick-up area on site (Y/N)	.
Bus-loop (Y/N)	.
Number of Classrooms (excl. Portables)	.
List Specialized Spaces (e.g., Gym, Science Room, etc.)	.
Accessibility (provide information indicating areas of accessibility, e.g., ramp, washroom, etc.)	.
List available outdoor play areas (e.g., soccer field, track, playground)	.
Partnerships with Community Groups	.
List Groups using the school or grounds	.
List Community Tenants (e.g., Child Care Centre)	.
Staffing	.

School Information	
Current	.
Impact over next 5 years	.
# of students bussed	.
# of students that walk	.
# of out of area students	.
List of course offering available in addition to the Core Curriculum requirements	.
What programs if any, does the school have to support student success	.
Student achievement data: Provision of EQAO report for current year and other measures Board may have in use	.
What pathways/programs (planned route leading to direct entry into e.g., independent living, work, apprenticeship, college, university) does the school offer?	.
What specialist high-skills majors does the school offer?	.
What is the expectation of expansion on the specialist high-skills major given the enrolment projections for the school?	.
List of extra-curricular activities available (volleyball, basketball, etc.)	.
List of co-curricular activities available (band, choir, etc.)	.
List of before and/or after school programs (e.g., Breakfast Club)	.

Financial Analysis of School

Financial Analysis of School	Cost
Current Per pupil cost to operate the school (administration, operating and maintenance)	.
5-year projected per pupil cost to operate the school (administration, operating and maintenance)	.
Current transportation cost	.
5-year projected transportation cost	.
Board average per pupil cost to operate a school (administration, operating and maintenance)	.
Board average transportation cost	.
Replacement Value of the School Building	.
Current Cost of needed Repairs (ReCAPP data)	.
Current Facilities Condition Index (FCI)	.
Cost of needed Repairs over the next 5 years	.
Projected FCI at end of 5-year period	.

5-Year Historic Enrolment by Program, totalled to the school level

Program	Insert Yr. 1	Insert Yr. 2	Insert Yr. 3	Insert Yr. 4	Insert Yr. 5
.
.
.
Total Enrolment:
Utilization:

Actual enrolment for current year and projected enrolment (5 years) by program, totalled to the school level

Program	Current Year	Insert Yr. 1	Insert Yr. 2	Insert Yr. 3	Insert Yr. 4	Insert Yr. 5
.
.
.
Total:
Utilization:

Using the information provided above, consider the following:

1. Value to the Student

1.1 How are programs affected by the enrolment trend at the school? – consider the past five years, the current year, and the projected 5 years.

1.2 How are extracurricular and/or co-curricular activities affected by the enrolment trend at the school? -- consider the past five years, the current year, and the projected 5 years.

1.3 What would the impact be to the students if this school were to close from the perspective of such things as transportation, program delivery, extra-curricular and co-curricular activities?

1.4 What type of classroom/school organization is possible with the eligible staffing allocation?

1.5 What safety measures are in place at the school (e.g., security cameras)?

1.6 How does the physical configuration of the building support or not support program offering (e.g., gym, library allocation)?

1.7 How does student achievement at the school compare to the Board Average, the Provincial Average?

1.8 Does the school have before and/or after school programs to address the needs of student?

1.9 What opportunities are available to the students due to the location of the school and its proximity to existing community facilities?

1.10 Are there components of the building that are in need of repair and if so, how does this hamper program delivery?

2. Value to the Community

2.1 Is the school frequently used as a community resource/support? If yes, please list uses.

2.2 Are any of the supports listed above transferable to another location within the board's schools to ensure continued community supports are in place?

2.3 Is the school or the school grounds used for community use outside of the regular school day? If yes, please list groups using the school or grounds.

2.4 Does the school offer a range of programs that serve not only the students but also the community (e.g., adult ESL)? If yes, please list programs.

2.5 Is the school involved in a long-term community commitment (e.g., child care centre)? If yes, please identify the commitment and indicate if there are alternative sites to support the commitment should the school close.

2.6 Does the school have a historic designation?

3. Value to the Board

3.1 Considering the condition and location of the school, what upgrades/major repairs to the building need to be addressed? Please list and provide estimated costs and timing of proposed upgrades/major repairs.

3.2 Describe the condition of the school grounds – if repairs are required, please list and provide estimated costs and timing of proposed repairs.

3.3 Is there room on the site for a permanent addition or for portables?

- 3.4 How does the cost to operate the school today compare to the board average?
- 3.5 How does the current transportation cost compare to the board average?
- 3.6 How are programs impacted by the enrolment trend at the school? – consider the past five years, the current year, and the projected 5 years.
- 3.7 What would the impact be to the board if this school were to close – assess the response based on the location of the school (e.g., only school in the community, rural school, operating and transportation costs, savings etc.)
- 3.8 How does the physical configuration of the building support or not support program offering (e.g., gym, library allocation)?
- 3.9 How does student achievement at the school compare to the Board Average, the Provincial Average?
- 3.10 Does the school have before and/or after school programs to address the needs of students?
- 3.11 How does the staffing model at the school compare to other schools of the Board?
- 3.12 Is the school in compliance with the Accessibility for Ontarians with Disabilities Act?

4. Value to the Local Economy

- 4.1 Does the location of the school attract or retain families in the community?
- 4.2 Does the school contribute to the community vitality? If yes, please explain?
- 4.3 Is this the only school in the community? If yes, please explain the impact on the community if the school were to close.
- 4.4 Are there training opportunities or partnership opportunities involving the school and local businesses? If yes, please list.
- 4.5 How does the school support local employment (e.g., directly employs people living in the community, pizza day, etc.)?

SIP Conclusion

Board Staff to summarize the School Information Profile based on the responses to the questions above.

Summary should address/provide:

Impact of the school remaining open -- how would it affect the students, the community, the Board and the local economy (particular emphasis on the impact on students).

Description of the benefits if the planning area situation were improved through consolidation/closure, etc. Place specific emphasis on the benefits to the students and describe the impact on the community, the Board and the local economy.

Document Links:

Effective Date	Legislative References	Regulation
05/07/2007		
Amended/Reviewed		
03/22/2010		
06/20/2011		

ANNEXE B

LISTE DES MEMBRES : 16 MEMBRES DU CEI (membres votants*)**

NOM / POSTE

Cartwright HS – Steve David, directeur d'école*

Cartwright HS – Ann Roberts, représentante du personnel enseignant *

Cartwright HS – Kathye McCarey, représentante du personnel non enseignant *

Cartwright HS – Claire Marsh, représentante des parents *

Cartwright HS – Trish Thompson, représentante des parents *

Port Perry HS – Caysi Stark, directrice d'école*

Port Perry HS – Frank Till, représentant du personnel enseignant *

Port Perry HS – Gwen Taylor, représentante du personnel enseignant *

Port Perry HS – Karen Clark, représentante des parents *

Port Perry HS – Clare Suggitt, représentante des parents *

Membre de la collectivité – Bill Holtby *

Membre de la collectivité – Joyce Kelly *

Joe Allin, conseiller scolaire de la région administrative

Carolyn Morton, conseillère scolaire de la région administrative

Luigia Ayotte, présidente

David Visser, secrétaire

Lygia Dallip – facilitatrice de Quadrant Advisory Group Limited

Carey Trombino – planificateur principal du personnel-ressource du CEI

Anne Taylor – agente administrative du personnel-ressource du CEI

Danielle Pépin – adjointe administrative du personnel-ressource du CEI

ANNEXE C

DATES DES SÉANCES DE TRAVAIL DU CEI :

Séance de travail 1 – 7 février 2012

Séance de travail 2 – 22 février 2012

Séance de travail 3 – 7 mars 2012

Séance de travail 4 – 28 mars 2012

Assemblée publique 1 – 10 avril 2012

Séance de travail 5 – 18 avril 2012

Séance de travail 6 – 1^{er} mai 2012

Assemblée publique 2 – 15 mai 2012

Séance de travail 7 – 29 mai 2012

Séance de travail 8 – 12 juin 2012

Assemblée publique 3 – 19 juin 2012

Séance de travail 9 – 11 septembre 2012

Séance de travail 10 – 18 septembre 2012

Séance de travail 11 – 25 septembre 2012

Assemblée publique 4 – 9 octobre 2012

Séance de travail 12 – 18 octobre 2012

Séance de travail 13 – 30 octobre 2012

ANNEXE D

HORAIRE DES RÉUNIONS CONVOQUÉES PAR LA FACILITATRICE INDÉPENDANTE :

Examen mené par la facilitatrice indépendante du processus d'examen des
installations

Durham District School Board (DDSB)

Examen des installations du palier secondaire de Scugog

Lundi 27 mai 2013

Heure	Réunion	Lieu
13 h	Administration principale du DDSB	Salle 1015 Centre d'éducation (DDSB)
18 h	Comité d'examen des installations	Salle de conférence Cartwright Central Public School 10, rue Alexander Blackstock

Mardi 28 mai 2013

Heure	Réunion	Lieu
11 h 15 – 12 h 30	Visite – Cartwright High School	14220, chemin Old Scugog Scugog (Blackstock)
14 h 30 – 16 h 30	Visite – Port Perry High School	160, rue Rosa Scugog
18 h – 19 h	Conseillères et conseillers scolaires	Salle 1019 Centre d'éducation (DDSB)
19 h 45	Signataires de la pétition	Salle de conférence Cartwright Central Public School 10, rue Alexander Blackstock

Mercredi 29 mai 2013

Heure	Réunion	Lieu
19 h	Assemblée publique	Gymnase Cartwright Central Public School 10, rue Alexander Blackstock

Heure	Réunion	Lieu
Jeudi 30 mai 2013		
Heure	Réunion	Lieu
8 h 30	Administration principale du DDSB	Salle 1015 Centre d'éducation (DDSB)

APPENDIX E

TRANSITION PLANNING FOR CARTWRIGHT HIGH SCHOOL STUDENTS

The Principals from Cartwright High School, Cartwright Central Public School and Port Perry High School planned activities and events to support the academic, social and emotional success of the students entering Port Perry High School in the 2013-2014 school year.

Below is a summary of the transition activities and events:

1. Friday Feb. 8, 2013– Cartwright HS (CHS) option assembly for current CHS students and gr. 9 Cartwright Central Public School (CPS) students. Students completed course option sheets for both Cartwright High School and Port Perry HS.
2. Friday Feb. 22 , 2013 (following the final outcome of the Scugog ARC - all CHS students visited Port Perry HS (PPHS) to tour the school and discuss course option selection process for 2013/14 at PPHS
3. First CHS/PPHS Transition Committee meeting - March 21, 2013 - at CHS
Committee is comprised of 24 people representing students, administration, teaching staff, and community parents/guardians from both CHS and PPHS as well as area Trustee, Superintendent and Administrative Officer
4. Monday Apr. 15, 2013 - 8 PPHS students spend the lunch period with CHS students and answer questions about PPHS.
5. Tuesday Apr. 16, 2013 - Transition Committee Meeting #2 - at PPHS
6. Monday May 6, 2013 - Return trip of gr. 9 to 11 CHS students to PPHS for the morning - PPHS provides a range of workshops for all students to attend about various aspects of PPHS life (Student Services, Academic Resource, Library, Clubs and teams ...)
7. Friday May 10, 2013 - Monday May 13, 2013 - Nine CHS students attend the four day Port Perry HS Leadership Camp on Lake Simcoe
8. Wed. May 15, 2013 - CHS students and their families are invited to PPHS Music Night - all CHS students and families are offered free admission
9. Thursday May 23, 2013 - Optional "School Shadow" day for all CHS students in grades 9, 10 and 11 ... 31 CHS students attend and spend the morning at PPHS matched with individual PPHS students with similar academic and extracurricular interests

10. Wednesday May 29, 2013 - PPHS students will visit CHS provide videos of students seeking Student Council office on the PPHS Student Council in 2013/14 ... CHS students will then vote for their favourite candidate

11. Friday May 31, 2013 - CHS students are invited to attend the PPHS "At Home" Prom (at PPHS)

COMMUNITY TRANSITION COMMITTEE

To mend relationships within the community a Community Transition Committee was formed. The committee was comprised of the local Trustee, Area Superintendent, Principal of CHS, and several community members and a former student.

On Friday May 24, 2013 a Celebration Honouring Cartwright History was held at Cartwright High School from 1:30 -9:00pm. The committee had memorabilia displayed in each classroom for every decade from 1920 -2013. This was a very successful event.

There will be display cases at Port Perry High School, Cartwright Central Public School, Scugog Community Centre and The Historical Society housing the important artifacts from Cartwright High School.